

# Le Colporteur



La lettre d'information du pays valloirin

N°6 - JANVIER 2010

Valloire  
SAVOIE GALIBIER  
FRANCE

**Taxe de séjour**

**Économie  
touristique**

**Espace Valloire  
Galibier**

**Travaux d'été**

# édito



L'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter tous nos vœux pour cette nouvelle année 2010.

Cette année encore, nous avons pour objectif de mobiliser toute notre énergie à défendre vos intérêts et pour que Valloire reste le leader des stations de Maurienne.

Je voudrais profiter de cet édito pour féliciter l'ensemble de la population de notre village pour les efforts fournis concernant le fleurissement, l'embellissement de nos maisons, hôtels, résidences... ainsi que tous les employés de la commune, de la SEM Valloire, de la SOREA et le Conseil Municipal.

Grâce aux efforts de chacun, Valloire a obtenu le premier prix des villages fleuris dans la catégorie de 1 000 à 1 500 habitants sur tout le département de la Savoie. Merci à tous !

Pour cette année à venir, les difficultés économiques que rencontre notre pays nous imposent encore plus d'efforts autant au niveau commercial, que promotionnel ou encore qualitatif.

Les services de la commune, l'Office de Tourisme, la SEM Valloire, Valloire Réservations mettent tout en œuvre pour être les plus performants possibles.

Les prévisions de réservations pour cet hiver sont assez similaires à l'année dernière tous hébergeurs de la station confondus.

Après un automne très agréable, la neige a eu du mal à venir en ce début de saison. Si les sommets sont enneigés naturellement, cela n'a pas été le cas pour le bas des pistes. Heureusement, le froid est arrivé au bon moment, ce qui nous a permis de mettre en valeur les investissements faits ces dernières années : ainsi, avec la retenue collinaire de grosse capacité, l'usine à neige du Crey du Quart ainsi que la modernisation des enneigeurs, les pistes basses du domaine skiable ont pu être enneigées en un peu plus d'une semaine.

Concernant la commune et les budgets 2010, les finances communales ne vont pas permettre énormément de travaux d'envergure, notre dette étant déjà importante. Une pause est nécessaire afin de permettre de retrouver les capacités d'investir dans quelques années. Cela ne nous empêchera toutefois pas de réaliser en 2010 une opération importante en partenariat avec le Service départemental d'incendie et de secours : la rénovation du bâtiment accueillant les pompiers et la salle polyvalente, d'une valeur totale de près de 2 500 000 euros.

Le Conseil Municipal a défini également des priorités au niveau de la voirie, de l'assainissement et des bâtiments. Nous préparons en parallèle les futurs projets d'importance comme la base de loisirs, la maison des enfants, la traversée du hameau des Verneys et la rénovation du domaine skiable de la Sétaz.

Concernant « l'Espace Valloire-Galibier », la présentation faite lors de la réunion publique du mois de Novembre dernier est disponible dans cette édition du Colporteur.

Le pourvoi en cassation a été déposé le 23 novembre 2009 par l'avocat de notre assurance.

Le Conseil Municipal m'a par ailleurs autorisé à l'unanimité à mettre en place une clôture sur les parcelles communales, de manière à assurer la protection des parties du bâtiment non achevées à ce jour qui pouvaient présenter des risques éventuels d'accidents.

Ces barrières ont aussi pour but de faire prendre conscience de la valeur des propriétés de la commune, qui ont permis d'augmenter considérablement l'importance de ce bâtiment.

Le Conseil Municipal a la volonté de faire respecter ces parcelles, qui représentent environ 40% de l'ensemble du foncier du projet.

Le Conseil d'Etat a rejeté le 31 décembre le recours demandant le démontage des barrières, estimant que la Commune, après ouverture de deux accès, ne portait pas une atteinte grave et manifestement illégale au droit de propriété ou à la liberté du commerce et de l'industrie.

Je tiens une nouvelle fois à vous souhaiter ainsi qu'à tous vos proches, mes meilleurs vœux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année 2010 !

Christian GRANGE, Maire de Valloire

## I Taxe de séjour

### À quoi sert-elle ?

La taxe de séjour a été instituée au début du 20ème siècle pour faire participer les touristes au financement d'équipements qui n'étaient pas justifiés par les seuls besoins de la population permanente. Le tourisme était à l'époque très localisé, se limitant avant la guerre à la fréquentation saisonnière de quelques grandes stations, principalement sous forme de séjours en hôtels.

Au-delà de ce rappel historique, depuis le 25 avril 1990, le régime de la taxe de séjour forfaitaire est en vigueur à Valloire. C'est désormais l'hébergeur qui s'acquitte de la taxe auprès de la Commune ; mais il peut l'intégrer dans le montant de ses prestations.

Le produit de la taxe de séjour collectée à Valloire, en 2009, s'élève à environ 520 000 € (389 000 € l'hiver, 131 000 € l'été).

Ce montant est obligatoirement utilisé pour des dépenses touristiques, en application du code général des collectivités territoriales. Il doit s'agir de dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique de la station. Cette définition est relativement large.

Peuvent être pris en compte, par exemple :

- les éditions de publicité et de communication,

- les subventions à l'Office de Tourisme,
- les financements de fêtes publiques,
- l'entretien de chemins piétonniers,
- le recrutement du personnel saisonnier...

À titre indicatif, le seul montant des subventions à l'Office de Tourisme s'élève, en 2009, à plus de 1 500 000 € permettant l'organisation de l'accueil, de l'animation, des événements, de la garderie des Aiglons, de Radio Valloire... au service de tous nos clients.

Le reste du financement des dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique de la station est donc issu d'autres sources que la taxe de séjour. Par exemple, la taxe sur les remontées mécaniques, poumon économique de la station, représente environ 500 000 € également...

Le produit de la taxe de séjour est donc extrêmement important pour l'économie touristique de notre station et il est indispensable que chacun s'acquitte de son paiement dans des délais raisonnables, ces sommes nous permettant de conquérir et de fidéliser toujours plus de touristes.

## 5<sup>ème</sup> journées d'études territoriales

Plus souvent citée pour ses activités touristiques, sportives ou culturelles, la commune de Valloire démontre également son intérêt pour la formation universitaire des futurs agents territoriaux. C'est ainsi que la municipalité a apporté son soutien à l'organisation des 5<sup>èmes</sup> rencontres territoriales, qui viennent de se dérouler avec succès du 7 au 9 janvier 2010.

Il s'agit d'une opération originale, menée par les masters "Collectivités locales" de la Faculté de droit de l'Université de Savoie et "Juriste des Collectivités territoriales" de la Faculté de Droit de l'Université de Bourgogne. Il s'agit d'abord de développer la qualité des formations par la rencontre avec des professionnels ; il s'agit ensuite de délocaliser sur site cette rencontre, afin d'assurer une immersion totale des étudiants au sein de l'activité locale ; il s'agit enfin de développer un partenariat innovant entre deux diplômés représentant deux universités.

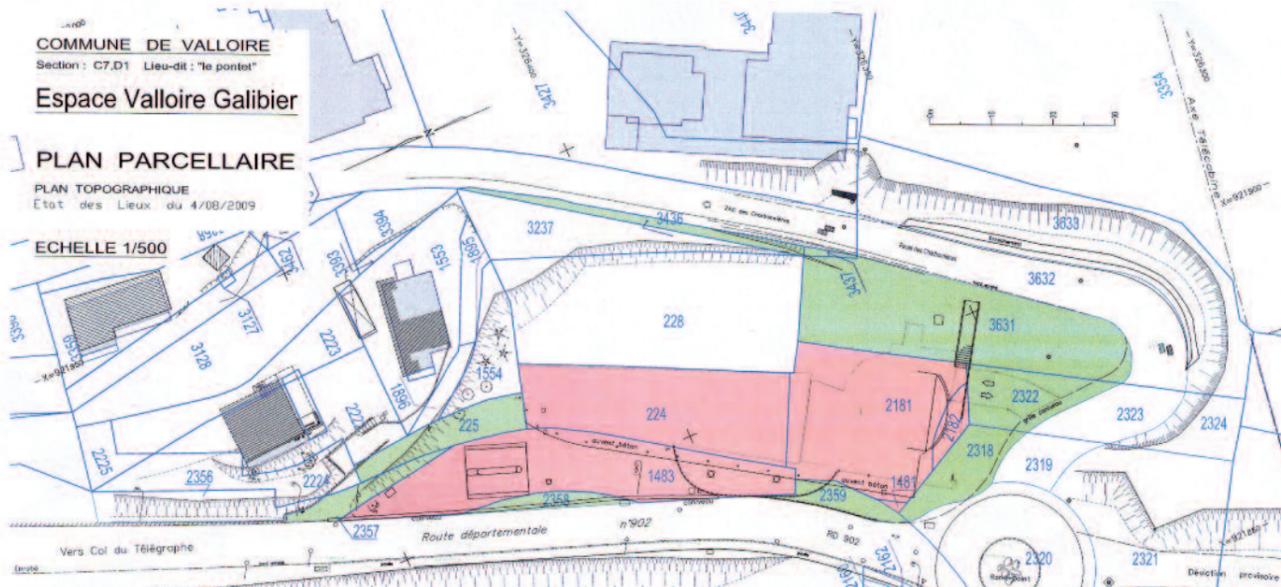
Ces rencontres territoriales ont pris la forme de débats très dynamiques s'appuyant sur plusieurs exposés des principaux responsables du bon fonctionnement de la commune : M. Christian Grange, Maire de Valloire, est intervenu pour présenter la commune et son projet de développement ; M. Adrien Savoye, Président de la Communauté de Communes Maurienne

Galibier a décrit les coopérations existantes entre nos différentes collectivités ; M. Jacques Martin, Président de l'Office de Tourisme et M. Gérard Ragone Directeur de l'Office de Tourisme, ont détaillé la stratégie touristique de la commune de Valloire ; M. Eric Dournon, Directeur général de la SEM Valloire et M. Francois Debroux, Directeur du site de Valloire, ont souligné le rôle de la Régie Touristique de Valloire dans le développement du territoire. Ces différentes interventions ont été orchestrées par M. Laurent Cadars, Directeur général des services, qui a été l'interlocuteur privilégié des universitaires durant ce séminaire.

Bien d'autres sujets ont été abordés au cours de ces Rencontres territoriales, et la synthèse des travaux, réalisée à la fin du séjour, aura montré toute la pertinence de ces débats pour des étudiants qui constituent la prochaine génération de gestionnaires territoriaux : ils connaissaient la commune de Valloire pour sa glisse et ses loisirs (dont ils ont pu profiter dès la fin des travaux !) ; ils savent aujourd'hui qu'il s'agit d'une commune qui doit concilier la dimension touristique et la qualité du service pour ses résidents.



# Espace Valloire Galibier



Monsieur B et sa sœur étaient propriétaires d'un ensemble immobilier à usage professionnel et d'habitation, la surface des terrains étant d'environ 1 800 m<sup>2</sup>.

La commune de Valloire était propriétaire d'un ensemble de parcelles contiguës, suite à l'aménagement de la ZAC des Charbonnières. Leur surface est d'environ 1 400 m<sup>2</sup>.

Les 22 et 26 novembre 2002, les consorts B ont conclu avec Mme M deux compromis de vente :  
l'un portant sur le fonds de commerce  
l'autre portant sur les murs, donc sur les 1 800 m<sup>2</sup> de terrain

Le 24 décembre 2002, la déclaration d'intention d'aliéner a été adressée à la mairie.

Par délibération du 20 février 2003, le Conseil Municipal décide d'exercer son droit de préemption urbain. (pour la réalisation d'une opération d'aménagement d'équipement collectif).

Le 20 mai 2003, le juge des référés du Tribunal administratif de Grenoble rejette les requêtes des consorts B et de Mme M visant à suspendre la délibération du conseil municipal du 20 février 2003.

Le 20 avril 2006, le Tribunal administratif de Grenoble rejette la requête de Mme M visant à annuler la délibération du conseil municipal du 20 février 2003.

Un permis de construire a été accordé à la Commune le 18 mai 2007.

Il porte sur la construction d'un bâtiment public sur 3200 m<sup>2</sup> de terrains environ : les parcelles acquises aux consorts B (environ 1 800 m<sup>2</sup>, soit 60 %) et sur les parcelles appartenant depuis le début à la commune (environ 1 400 m<sup>2</sup>, soit 40 %).

Ce permis de construire respecte les règles du Code de l'Urbanisme et les règles du POS :

- en terme de prospectifs (distance avec les terrains voisins)
- en terme de SHON (surface hors œuvre nette, proche de la surface habitable)
- en terme de hauteur du bâtiment (il bénéficie d'une hauteur supérieure à un bâtiment privé puisqu'il s'agit d'un bâtiment destiné à satisfaire des intérêts publics et collectifs)

Il ne fait pas l'objet de recours contentieux.

Le 29 avril 2008, la Cour administrative d'appel de Lyon annule la délibération du 20 février 2003, considérant que la réalité du projet que la commune entend mener n'est pas établie à la date de la préemption.

*Extrait du jugement de la Cour Administrative d'Appel de LYON.  
... Considérant que par une délibération en date du 2 octobre 2002 le conseil municipal de Valloire approuve le plan d'actions défini par un comité de pilotage et qui sera présenté dans le cadre du XIIème contrat de plan Etat-Région ; que dans ce plan d'actions il était prévu sans plus de précision la réalisation d'une maison de Valloire ; que le compte-rendu d'une commission « prospective et développement » tenue dans la journée du 6 février 2003 envisage certaines missions pour cette maison de Valloire et se borne, quant à son lieu d'implantation à évoquer une « problématique » ; qu'au cours de sa séance*

*tenue le même jour le 6 février 2003 à 20h30, le conseil municipal informé de l'acceptation de la candidature de la commune par l'Etat et la Région, réitère son approbation du plan d'action défini par la délibération susmentionnée du 2 octobre 2002 ; que si la commune soutient que cette délibération a décidé de l'installation de la maison de Valloire sur le site en cause, le document qui en fait état produit au contentieux agrafé à ladite délibération mais distinct de celle-ci, est sans origine identifiée ; que, le premier adjoint chargé de l'urbanisme qui avait d'ailleurs reçu un mandat en sa qualité d'agent immobilier pour vendre le bien objet de préemption, a proposé dans la séance du conseil municipal du 20 février 2003 en vue de la réalisation dans l'intérêt général d'une opération d'équipements collectifs, l'exercice du droit de préemption sur l'ensemble immobilier en cause ; que la délibération indique qu'il est prévu l'installation de la maison de Valloire, l'installation des services de la Régie touristique de Valloire, une gare routière ainsi que des logements sociaux collectifs ; qu'il ressort de l'ensemble des circonstances sus analysées que la réalité du projet que la commune entend mener pour cet ensemble immobilier important n'est pas établie ; que dès lors, la décision de préemption ne satisfait pas aux prescriptions précitées de l'article L.210-1 du code de l'urbanisme...*

Le 27 octobre 2008, le Conseil d'Etat rejette le pourvoi de la commune.

Parallèlement, Mme M avait assigné la Commune devant le Tribunal de grande instance d'Albertville, pour obtenir l'annulation des actes de vente et le transfert à son profit de la propriété des biens et du fonds de commerce.

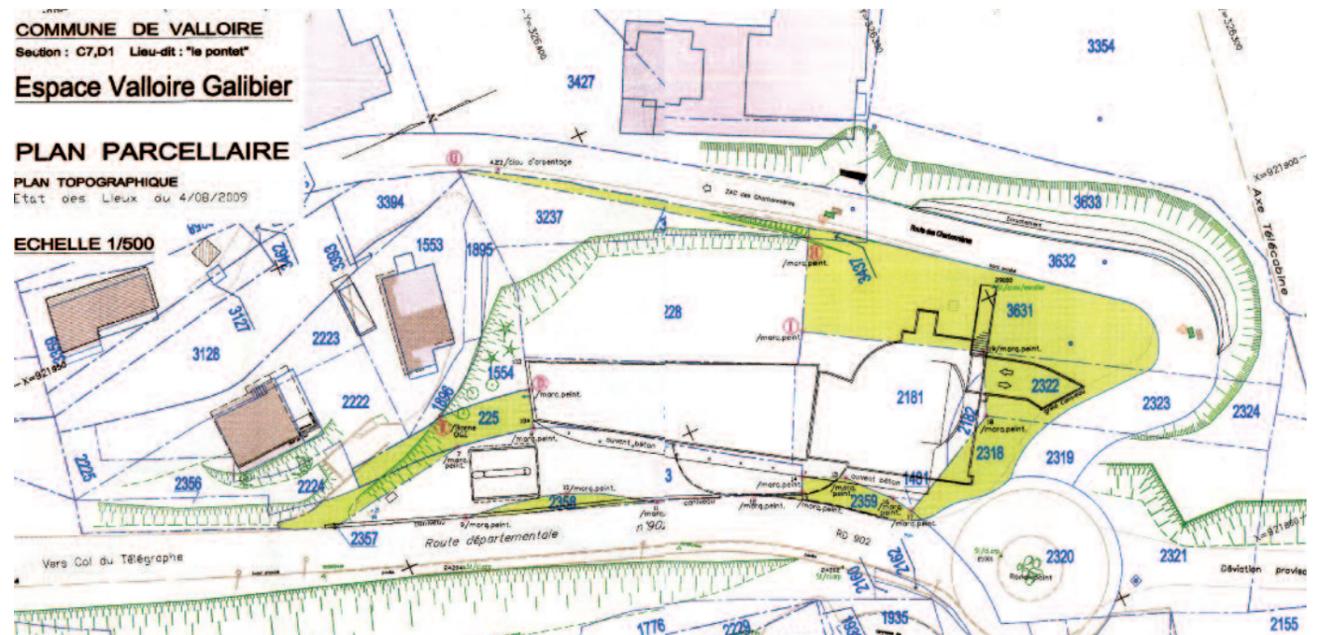
Le 20 janvier 2009, le tribunal de grande instance d'Albertville annule les actes de vente.

Mais déboute Mme M de ses demandes tendant à être déclarée propriétaire des biens.

Mais ne détermine pas d'indemnisation au profit de la commune La commune fait appel.

Mme M fait appel.

Le 9 juin 2009, la Cour d'Appel de Chambéry  
- confirme l'annulation des actes de vente  
- déclare Mme M propriétaire des parcelles vendues par les Consorts B



- condamne Mme M à verser le prix initial des terrains à la commune
- dit que le fonds de commerce a disparu
- dit qu'il n'est pas prouvé que la valeur des ouvrages en cours de réalisation est supérieure à celle des ouvrages initiaux

Aujourd'hui, Mme M est propriétaire des parcelles en rose sur le plan (environ 1 800 m<sup>2</sup>).

La commune est propriétaire des parcelles en vert sur le plan (environ 1 400 m<sup>2</sup>).

Le bâtiment est construit sur l'ensemble de ces parcelles, d'un total d'environ 3 200 m<sup>2</sup>.

Mme M est propriétaire de la partie du bâtiment construite sur les environ 60 % des terrains dont elle est propriétaire.

Le bâtiment débordé de ces terrains, aujourd'hui propriété de Mme M. Elle n'aurait pas pu construire le même bâtiment, ni en surface, ni en hauteur.

Les règles d'urbanisme n'auraient pas permis de construire un bâtiment d'une telle hauteur ni d'une telle surface sans les 1 400 m<sup>2</sup> de terrains (environ 40 %) appartenant à la Commune.

La Commune entend depuis le jugement de la Cour d'appel de Chambéry préserver les intérêts en jeu dans ce dossier :

- sécurité du chantier et des personnes
  - maintien des clôtures de chantier, puis restriction à un périmètre de sécurité après retrait des entreprises missionnées par la commune
  - pourvoi en cassation contre l'arrêt de la Cour d'Appel
  - respect des parcelles communales
  - clôture en limite de propriété pour montrer que la Commune est propriétaire de 40 % environ des terrains
  - respect des règles d'urbanisme
  - arrêt aux travaux lorsqu'ils ne sont pas conformes au permis de construire
  - récupération des fonds publics engagés dans l'opération (5 680 000 €, soit environ 4 500 € par habitant de Valloire, de 0 à 99 ans)
  - négociation de la valeur des parcelles communales (environ 40 % des terrains nécessaires à la construction du bâtiment)
- Mise en jeu des responsabilités possibles (assurances, avocats, ...)

## L'opération a coûté, hors frais de procédure

(chiffres arrondis en milliers d'€ TTC)

Terrains B.....	395 000
Fonds de commerce.....	175 000
Frais de « notaire » .....	9 000
Dépollution.....	280 000
Station service (+ provisoire aux Verneys).....	263 000
Construction.....	4 532 000
Maîtrise d'œuvre .....	421 000
<b>Soit.....</b>	<b>6 075 000</b>
Condamnation Mme M.....	- 395 000
<b>Total .....</b>	<b>5 680 000</b>

# L'Économie Touristique de Valloire

## D'après l'exposé de Denis Chappelaz Directeur du Cabinet COMETE

Le réseau économique COMETE comprend une cinquantaine de stations des Alpes et des Pyrénées, sa vocation est de fournir à ses clients des données sur leur fréquentation touristique ainsi que des éléments d'analyse économique.

Valloire fait partie de ce réseau depuis l'été 1997, et possède de ce fait une bonne vision de son évolution sur 12 années.

### L'Hiver – Bilan – Constat :

Depuis l'hiver 1997/1998 la fréquentation touristique hivernale de Valloire a progressé de 71 % alors que le nombre de lits a augmenté d'environ 40 %. Le taux de remplissage s'est donc amélioré au fil des années, cela en raison de deux facteurs :

Construction sur la station de lits de résidences qui, avec un très bon taux de remplissage, améliore la moyenne de l'ensemble. Montée en puissance de la notoriété de Valloire et de son attractivité en tant que station village dotée d'un bon domaine skiable.

Par ailleurs durant la même période l'ensemble du réseau COMETE affiche une progression moyenne de fréquentation de 20 %.

Les journées de ski vendues sur la station de Valloire ont progressé depuis ce premier hiver de mesure, de 39 %. Il faut signaler que malgré le même domaine skiable la station de Valmeinier affiche un taux de conversion ski plus élevé. (Valmeinier n'adhère pas au tableau économique COMETE) . Valloire dotée de son sympathique village attire plus de non skieurs, ou skieurs dilettantes...

Tendance lourde, cette pratique du ski plus ponctuelle et entrecoupée d'autres loisirs ou de farniente, apparaît comme une caractéristique importante du comportement des vacanciers en général, toutes stations confondues.

### L'Été – Bilan – Constat :

Depuis l'été 1997 la fréquentation touristique a progressé de 15 %, avec des pics à 50 % en 2005.

Les étés 2006 et surtout 2008 ont eu à déplorer de fortes chutes de fréquentation (pas de passage du Tour de France en 2008).

Durant la même période toutes les courbes de fréquentation COMETE ont été affectées de chute, plus de 20% de pertes de parts de marché sur les 12 ans passés !

Malgré une embellie due aux effets de recentrage des vacances

sur la France générée par la crise économique en 2009, force est de constater que la destination Montagne ne fait que peu d'émules. Les études réalisées sur ce phénomène nous démontrent que la montagne l'été est :

- Trop sportive, élitiste et peu en phase avec les ados,
- Trop chère au niveau de ses activités,
- Dotée d'un climat aléatoire et souvent froid.

La montagne n'attire plus les estivants comme auparavant. La destination, comme choix préférentiel de vacances est d'ailleurs passée de deuxième position derrière la mer, en quatrième derrière, la campagne et même la ville !!

En réalité pour Valloire, comme pour d'autres stations villages, grâce à une altitude moyenne, un joli site géographique, au passage lié au Col du Galibier et à la vie dynamique qui y règne, la situation est plus mitigée avec une relative bonne saison, sans être exceptionnelle pour autant.

Pour cela on peut espérer que des initiatives, telles que le Multi-Pass activités à 1€ (voir article) sauront séduire et convaincre nos futurs clients, notamment sur les aspects financiers concernant les activités.

### L'hiver en cours :

L'hiver 2009/2010 a suscité de nombreuses inquiétudes au sujet des probables répercussions de la crise au niveau de l'activité touristique. À ce jour les résultats de remplissage des lits professionnels de la station, sur l'ensemble de la saison d'hiver, indique une légère baisse de fréquentation de -2.7 %, résultat provisoire rassurant malgré tout, si l'on considère la baisse attestée, très inférieure, dans certaines stations dotée d'un rapport qualité prix moins attractif que le nôtre.

Dans le même axe, Denis Chappelaz nous rappelle que Valloire affiche des performances qui sont parmi les meilleures du réseau, avec 13 semaines de moyenne de remplissage des lits commerciaux pour l'hiver 2008/2009.

Notre station, il faut le rappeler, représente un type de destination hivernale en vogue :

Agréable village savoyard, vivant et animé, 150 km de pistes de ski-plaisir au sein de beaux paysages, développement urbanistique modéré et à échelle humaine...

De plus, et c'est un des aspects les plus convaincants, le rapport qualité prix du séjour et de sa composante ski sont très bien placés au niveau de la concurrence, en particulier face aux stations de Tarentaise.

Ne pas se fier aux conclusions trop idylliques !

Ce tableau, presque trop parfait, ne doit pas faire oublier les réelles difficultés de certains acteurs économiques (hôteliers, loueurs de meublés, centres de vacances...) par la cause d'arrivée en marché de nombreux lits, à Valloire et ailleurs, par le vieillissement de leur outil de production, par la législation ou les nouvelles normes en vigueur induisant des surcoûts.

De plus à un niveau global, macro économique, l'activité touristique des stations de ski est entrée, depuis plusieurs années, dans le phénomène de globalisation qui a touché avant elles bien d'autres secteurs. On peut relever pour l'illustrer ces propos :

La montée en puissance de compagnie de remontées mécaniques telles la CDA (Compagnie des Alpes)

La concentration des enseignes de location de ski en quelques marques (Ski Set, Sport 2000, Intersport, Twinner...)

La progression du parc des Grands Hébergeurs sur de multiples stations ( Pierre et Vacances, Odalys, Lagrange...)

Ainsi dans cet univers très concurrentiel à la logique de rentabilité très appuyée, les petits acteurs économiques gravitant autour de ce triptyque incontournable ; hébergement-ski-matériel, doivent impérativement, pour survivre, trouver une niche efficace qui corresponde à un besoin.

Les critères de cette efficacité peuvent se résumer en ces quelques points :

Pertinence du produit ou du service face à la demande des clients,

Qualité de la prestation, du service lié, de l'accueil...

Commercialisation et mise en marché visible et efficace (rôle d'internet)

Rapport qualité prix juste et cohérent.

L'exemple de la mise en place du Label Clévacances sur la station est un exemple qui illustre l'attitude à avoir, mélangeant l'impulsion nécessaire des institutions locales (Mairie, Centrale de réservation, SEM, OT...) et l'indispensable implication de l'acteur économique isolé.

Contact Label Clévacances :

Dominique Dal Bon à l'Office de Tourisme : 04 79 59 03 96

Office de Tourisme / Gérard Ragone

À la suite de la réunion publique du 20 Novembre dernier

## MultiPass 1€



**L'été 2010 sera chaud ! Pour les amateurs d'activités à bon tarif... Que dire de plus, le forfait MultiPass à 1€ par jour devrait séduire nos vacanciers par son prix défiant toute concurrence.**

### La bonne idée

Il est vrai que l'été, hormis la balade et la randonnée libre, les activités peuvent vite devenir coûteuses dès que la pratique devient régulière ou la famille nombreuse, c'est du moins ce qui ressort des sondages et enquêtes réalisées.

La station a donc souhaité mettre en place cette offre très attractive afin de convaincre les vacanciers de choisir notre station comme destination de vacances.

Ce principe existe déjà dans d'autres stations de Haute-Savoie et remporte un grand succès.

### Comment cela va-t-il fonctionner pour les vacanciers :

Tout vacancier séjournant à Valloire pourra bénéficier du MultiPass à 1€ par l'intermédiaire de son hébergeur, qui aura adhéré au préalable à la démarche.

### Accès illimité à :

Télécabine piétons (hors VTT)

Patinoire

Piscine (dans la mesure de la capacité)

Et de nombreuses réductions.

Le vacancier devra acheter le MultiPass pour la durée totale de son séjour, soit par exemple, pour un séjour d'une semaine, un MultiPass de 7 jours. Le MultiPass sera nominatif, non remboursable et non échangeable.

### Information pour les vacanciers :

Office de Tourisme 04 79 59 03 96

### Information pour les hébergeurs :

tous les hébergeurs recevront un courrier précisant les modalités de l'offre avant les vacances de février.

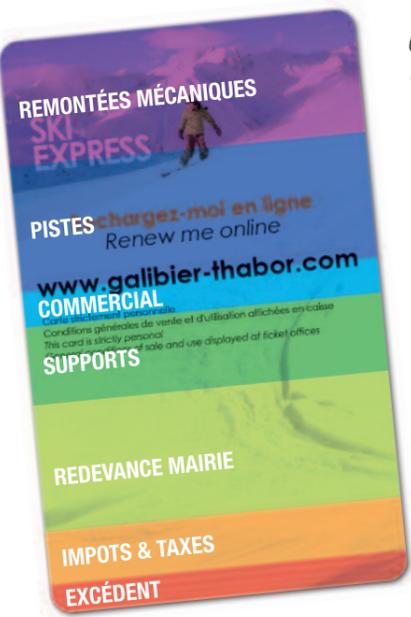
Meublés adhérents à la Centrale :

Valloire Réservations : 04 79 59 00 22

Hôtels : Présidente des Hôteliers : Madame Régine Tonone

Autres hébergeurs : SEM Valloire 04 79 59 03 90

# Qu'est ce que je paye quand j'achète mon forfait Galibier-Thabor à Valloire ?



Cette analyse ne prend en compte que les recettes liées directement à l'exploitation du domaine skiable de Valloire et ses coûts afférents. Ainsi nous avons la répartition suivante :

## REMONTÉES MÉCANIQUES

(23% des recettes liées à l'exploitation du domaine skiable)  
Les RM sont soumises à de nombreux contrôles obligatoires ainsi qu'à une maintenance rigoureuse tout au long de leur cycle de vie (Grandes Inspections, visites annuelles, maintenance préventive...)

La fourniture d'électricité

pour le fonctionnement du parc de remontées mécaniques est également un gros poste de dépenses (300.000€). À cela s'ajoutent les frais de personnel en charge de ces appareils à Valloire (soit 100 personnes).

## SERVICE DES PISTES

(21% des recettes liées à l'exploitation du domaine skiable)

Le service des pistes de Valloire est composé :

du damage (location en crédit bail des engins de damage (400.000€), fuel (200.000€), entretiens du parc (220 000€), de la sécurité des

pistes (achat de matériel de balisage, de protection, de secours soit environ 100.000€), de la production de neige de culture fonctionnement et maintenance de l'usine à neige et du lac, électricité : 240.000€, du personnel soit 46 personnes sur Valloire (dameurs, pisteurs, nivoculteurs, régulation radio...)

## COMMERCIAL

(6% des recettes liées à l'exploitation du domaine skiable)

Les dépenses du Service commercial sont essentiellement des supports de billetterie (150.000 €), la maintenance et l'entretien des distributeurs de forfaits, du système mains-libre, et de la commercialisation du domaine skiable (publicité, plans de pistes, flyers... : 100.000 € pour Valloire), Le personnel de ce service est composé de 27 hôtes de vente et agents

## SERVICES SUPPORTS

(13% des recettes liées à l'exploitation du domaine skiable)

Ce sont les charges supportées par la SEM Valloire à caractère général telles que les assurances (100.000 €), les locations des locaux, bureaux et points de vente (80.000 €), le sponsoring, le transport du personnel, la dotation au Comité d'Entreprise, la certification ISO 9001. Ces charges comprennent également les charges de personnel du service administratif (4 personnes), de la direction (2 personnes), du service électrique (4 personnes), du service projets techniques (1 personne), du service qualité (1 personne à mi-temps) et du magasin (1 personne).

## REDEVANCE MAIRIE

(21% des recettes liées à l'exploitation du domaine skiable)

La SEM VALLOIRE n'est pas propriétaire du domaine et de ses installations. Ainsi, elle verse chaque année à la Commune de Valloire un « loyer » plus communément appelé « redevance » d'un montant de

2.377.045 € pour l'année 2009 qui sert à financer les emprunts à la charge de la Commune pour les infrastructures du domaine skiable de Valloire avant le passage en SEM en décembre 2007.

Depuis le 1er décembre 2007, c'est la SEM VALLOIRE qui finance les investissements.

## IMPOTS ET TAXES

(13% des recettes liées à l'exploitation du domaine skiable)

Comme toute entreprise, la SEM VALLOIRE est redevable d'un certain nombre de taxes à savoir :

Taxe RM (loi montagne) : 540.000 € (versée à la commune) qui sert à payer les indemnités aux propriétaires de terrains sur lesquels passent les pistes.  
Taxe professionnelle : 300.000 € (part versée à la commune par la SEM Valloire)  
Impôt sur les Sociétés : 360.000 € (versé à l'Etat)  
Formation professionnelle : 140.000 € (au bénéfice des salariés de la SEM)

## EXCEDENT POUR INVESTIR

(3% des recettes liées à l'exploitation du domaine skiable)

Il s'agit du surplus monétaire dégagé pour préparer le financement de nos investissements futurs.

## NOTA BENE :

Ces données sont extraites de la clôture des comptes de la SEM pour l'exercice comptable du 01/10/2008 au 30/09/2009. Elles ne prennent pas en compte les produits annexes et charges annexes à l'exploitation du domaine skiable tels que la Base de Loisirs, les recettes et dépenses exceptionnelles, les transferts de charges, les dépenses d'investissements...

Vous ne payez que les frais de fonctionnement de la partie Valloire avec votre forfait Galibier-Thabor

## Aperçu des Travaux de l'été

### Des modernisations d'appareils

Enfouissement de la ligne multipaires du télésiège de Montisot.

Fiabilité et esthétique.



Traînages de gare de la télécabine Sétaz

Fiabilité, entretien et sécurité des travailleurs



Système de simulation de charges sur téléportés

Fiabilité, temps consommé et conditions de travail

Report du projet de plan incliné de la Sétaz



### Des nouveaux points de vente

Service client et conditions de travail



### Des élargissements de pistes

Note client : « densité des skieurs » < 8/10

Sétaz Bleue - « S » du Martagon - Selles

Entrée Viclouse - Départ TSD Brive2

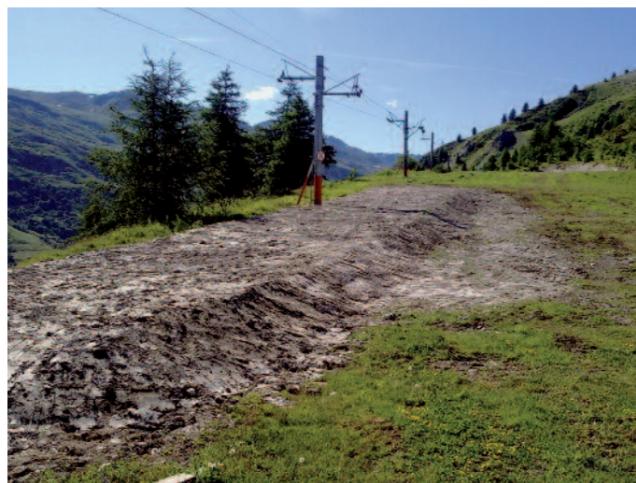


### Des préformes en terre

Économies volume de neige et capacité d'ouverture

Virage Rhodos sur Mèlèzes - Ligne de montée et

arrivée TK Cornafond - Ligne montée Télékit



### Une extension du réseau neige

Sécurisation du produit

Ligne d'enneigement sur la piste Rose, du sommet du TSF Colérioux jusqu'au sommet du TSF Lac de la Vieille



### Des ouvrages fixes

Sécurisation du produit et rapidité d'ouverture

Pose de barrières à neige sur les pistes du Bouquetin, de Cascade et de Gerboise

Pose de poteaux pour cordages sur la crête de Grand Plateau

Pose de balises fixes sur mâts polycarbonate



### Des travaux de reverdissement



Skiabilité et impact visuel

Concassage après terrassement

Epannage de fumier -

Engazonnement

### Des travaux d'embellissement

Impact visuel

Barrières bois le long du Lac pour l'été avec filets sur potences pour l'hiver - Nettoyage et évacuation de déchets

## Un accueil bien décoré !



L'accueil de la garderie des aiglons accueille pour l'hiver les enfants sous l'œil bienveillant des personnes du film Frère des ours.

Les fresques ont été réalisées par Barbara et Nathalie, éducatrice et animatrice en saison au sein de la structure. Bravo aux artistes !

## Quelques nouvelles du poste de Gendarmerie de Valloire

Période d'ouverture du 18 décembre 2009 au 23 avril 2010.

Son effectif : 9 sous-officiers de gendarmerie dont certains détiennent des qualifications particulières dans le domaine de la montagne.

Ce poste provisoire est directement rattaché à la communauté de brigades de St-Jean et St-Michel-de-Maurienne, elle-même intégrée au sein de la compagnie de gendarmerie départementale de St-Jean, laquelle compagnie est placée sous les ordres du capitaine Paul BETAILLE.



## 2010, grande année du patrimoine

2009 n'a pas été l'année escomptée pour le Conseil d'administration de VPC mais grâce au travail des administrateurs, le terrain a été préparé pour que 2010 soit une grande année.

Les 10 et 11 juillet 2010 aura lieu la deuxième édition de la Fête du Télégraphe. Cette année, ce sera l'occasion de fêter un double anniversaire : les 150 ans du rattachement de la Savoie à la France et les 70 ans de la Bataille des Alpes.

On annonce déjà la participation de nombreuses entités : le 93ème Régiment d'Artillerie de Montagne, une Fanfare, des conférenciers de renom, les Guides du Patrimoine des Pays de Savoie, l'Association Tempête sur les Alpes avec leurs uniformes et leur matériel militaire.

Nous vous invitons à réserver un de ces deux jours ou peut-être les deux pour mieux connaître l'histoire de notre commune au travers de ces deux événements importants de notre région et pour découvrir ou redécouvrir le Fort du Télégraphe.

D'autre part, la réflexion sur le Musée est en route, la collecte des traces du passé Valloirain est en cours et nous remercions vivement les généreux donateurs. Les objets récoltés sont soigneusement conservés et référencés avec diverses annotations pour être plus tard mis en valeur au mieux dans ce futur musée que nous espérons tous représentatif de notre patrimoine, complet, pédagogique et agréable pour tous les publics. A suivre donc aux prochains épisodes !

## Valloire Solidarité Partage

Un grand merci à tous les généreux donateurs et tous les bénévoles qui nous ont aidés lors des journées destinées à la Banque Alimentaire de Savoie, lors du loto du 29 novembre 2009 et du Marché de Noël.



Gérard Petit et Jean-Loup Binias ont animé le loto.

Le chalet du Père Noël par l'équipe du sculpteur Christian BURGER a été le grand succès du Petit Marché de Noël. Tous les petits lutins, les petits shtroumpfs, et les petits elfes l'ont visité pour le plus grand bonheur des photographes.

Texte : JP Meynieu - Photo : P.Delannoy



# Festivalloire

Pierre RICHARD, en statue de neige sculptée par Sébastien DIEU, Patrick ADLER et Patrick JORGE accueillent, à Valloire, Mardi 5 janvier à 19h, pour la 6ème année, sur le tapis rouge de l'AEP, les festivaliers du Festi'Valloire.

Ce festival, ouvert à tous, a offert pendant trois jours la possibilité au nombreux public de voir des courts-métrages, des films en avant-première et des comédiens du petit et du grand écran. Cette année le jury était coprésidé par Firmine RICHARD (« La Première Etoile ») et Christian CHARMETANT (« Famille d'Accueil »), assistés par d'autres comédiens, des réalisateurs et des scénaristes.

Il est à noter une nouveauté voulue par Jean-Loup BINIAS et qui, nous l'espérons, se pérennisera : un prix Jeune Public a été décerné par un jury d'adolescents encadré par Cécile ASTIER, conseillère municipale chargée de la commission jeunesse à St-Michel et Philippe GERMOND, animateur jeunesse du canton. De plus, les enfants de l'Ecole de Valloire ont reçu la visite de Thomas GILLOU, qui les a initiés aux secrets de la pellicule.

Le programme fut très riche avec cinq longs-métrages dont deux en avant-première : « Bas les Cœurs » de Robin DAVIS et « L'enfance du Mal » d'Olivier COUSSEMACQ.

## Palmarès

### Grand Prix Festivalloire 2010 : ALTER EGO

de Christine FARENC et Jérémy AZENCOTT

### Prix Spécial du Jury : ANNIE de FRANCIA

de Christophe LE MASNE

### Prix de la Réalisation : LA CARTE

de Stéfan LE LAY

### Prix du Public : ALTER EGO

de Christine FARENC et Jérémy AZENCOTT

### Prix du Jeune Public : LA MARCHÉ des CRABES

de Hafid ABOULAHYANE

Jeudi 7 janvier à 19h le Festival du Court-métrage se clôturait, sous la neige qui tombait en gros flocons sur la station. Les membres du jury ont eu beaucoup de mal à départager des œuvres d'excellente qualité qui laissent présager du bel avenir des lauréats.

Pendant leur séjour les festivaliers avaient eu l'occasion de s'affronter amicalement «entre les piquets », sur les pistes, encadrés par les moniteurs de la station, Gérard RAGONE, directeur de l'Office de Tourisme et de nombreux bénévoles.

Le vendredi 8 janvier au matin, tous les festivaliers sont repartis enchantés de leur séjour, de l'accueil à Valloire, de leurs rencontres et ...de leurs exploits sportifs ! En effet plusieurs d'entre eux ont obtenu leur « flèche ». Même Firmine RICHARD est passée de « La Première Etoile » à la deuxième qui lui a été remise par Christian GRANGE.

### Prix d'Interprétation Féminine :

Fanny LEFEBVRE et Anita LE MASNE

Prix d'Interprétation Masculine : Jérémy AZENCOTT

Prix des Ecoles CM2 : CONTROL Z de Abel FERRY

Prix des Ecoles du CP au CM1 : CONTREDANSE

de Yacine SERSA



Plus belle la vie !



## Des amis du Centre Culturel à Paris

En exposant les œuvres de Nicole Servant et Angelo Lauria, l'AEP de Valloire a montré une fois de plus qu'elle était un espace d'échanges et de rencontres productives. Le talent de ces deux artistes, travaillant dans des domaines bien différents, n'a pas échappé à Roger Troccaz, lui-même sculpteur et Président du Salon International de Peinture, Sculpture et Arts Appliqués, lors de ses visites dans la salle d'exposition de l'AEP. Le Savoyard a proposé à nos deux amis du Centre Culturel de représenter la station à Boulogne Billancourt, du 12 au 28 novembre 2009. Et Roger Troccaz méritait bien, dès lors, pour avoir repéré leur talent, de recevoir, à l'occasion du vernissage du Salon le samedi 14 novembre, la médaille de Chevalier des Arts et des Lettres.

Les nombreux visiteurs du Salon ont ainsi pu se faire une idée de la richesse du patrimoine rural valloirin que Nicole met en valeur en le dessinant si bien, dans ses moindres détails. Abolissant la distance temporelle et spatiale qui sépare les artistes parisiens et étrangers ainsi que le public d'aujourd'hui de nos ancêtres montagnards, elle a fait découvrir à tous ceux qui aiment l'art et la culture les chapelles de notre vallée, reflets émouvants de la foi des Valloirins d'antan qui n'étaient peut-être pas des artistes mais qui ont construit de leurs mains, poussés par leur confiance en Dieu et par leur besoin de protection divine, ces petits bâtiments qui charment encore les promeneurs. Ce patrimoine religieux, mais aussi rural, sur lequel Nicole pose un regard attentif et ému, a donc été révélé aux visiteurs du Salon dans sa beauté, sa fragilité et son intérêt. Ses "Architectures montagnardes" ont séduit le public.

Angelo, quant à lui, a fasciné tout le monde par le voyage qu'il proposait d'accomplir dans un monde imaginaire de formes et de couleurs, dans un univers à son idée, embarquant à sa suite de nombreux passagers vers le rêve. Ses peintures abstraites n'ont pas produit le même effet que les dessins de Nicole, mais les deux artistes valloirins ont, chacun à sa manière, invité les visiteurs qui ne demandaient que ça à un voyage dans le temps, dans l'espace et dans un autre monde.

Le voyage, enfin, son Excellence, l'Ambassadeur de la République du Guatemala l'avait fait en personne jusqu'à Paris pour accompagner le représentant de son pays, invité d'honneur du Salon, l'artiste guatémaltèque Erick Gonzalès, qui donnait lui aussi une belle image de sa patrie. Nicole et Angelo ont donc fourni aux visiteurs du Salon un passeport à destination de Valloire, grâce à cette rencontre que l'AEP a rendu possible entre l'aquarelliste, le peintre et le sculpteur. Espérons que nombreux répondront à cette invitation. En tout cas, réjouissez-vous, Valloirins. L'art ne connaît décidément pas de frontière.

# Exercice grandeur nature pour les pompiers hauts-alpins et savoyards



A la demande du Conseil Général des Hautes-Alpes, le SDIS 05 (service départemental d'incendie et de secours) a organisé un exercice de sécurité dans le tunnel du Galibier. Le choix de l'endroit s'est imposé logiquement dans le cadre des exercices périodiques exigés par la réglementation sur les tunnels routiers, pour plusieurs raisons : éloignement des centres de premiers secours (Monêtier et Valloire), zone de responsabilité partagée entre deux départements (Hautes-Alpes et Savoie) eux-mêmes relevant de deux régions (Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur), intervention en altitude (2555m)...

Le scénario : Compte tenu de la spécificité du tunnel (voie unique de 3,20m en alternat), à 18h un autocar transportant 19 touristes du 3<sup>ème</sup> âge tombe en panne après avoir parcouru une centaine de mètres dans le tunnel.

Privées de chauffage, dans le noir, les victimes réagissent différemment : certaines ont de la difficulté à respirer, d'autres tentent de sortir et se blessent, beaucoup, stressées et choquées, sont dans l'impossibilité d'évacuer le car étant donnée l'étroitesse du tunnel.

A 18h30, un témoin signale l'incident depuis une borne d'alerte.

Pour le SDIS c'est le « top départ » pour tester la chaîne de l'alerte, pour mesurer les difficultés de mise en œuvre des moyens de secours et leur gestion sur site, pour mettre en place rapidement un centre d'accueil des personnes secourues tandis que la gendarmerie et les services du Conseil Général sécurisent l'intervention.

En 30 minutes les premiers secours arrivent sur place pour une reconnaissance à pied et le comptage des personnes impliquées. Une heure plus tard, les passagers étaient évacués sur le centre d'accueil. Un exercice grandeur nature riche en expérience et malgré tout un joyeux moment pour les figurants (de vrais valloirins du 3e âge) ravis de l'expérience.



## la Sainte Barbe

**Tout d'abord, l'ensemble des sapeurs-pompiers de Valloire vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2010.**

Début décembre s'est tenue notre traditionnelle cérémonie de la Sainte Barbe. A cette occasion, les autorités ont remis aux sapeurs-pompiers les médailles et les avancements de grades :



**Médaille d'argent pour 20 ans de service :**  
AdC MAGNIN Christophe  
**Médaille de vermeil pour 25 ans de service :**  
Ltn BEAUMONT Paul  
**Médaille d'or pour 30 ans de service :**  
CCh GIRAUD Georges

**Avancement au grade de Caporal-Chef :**

Cap GIRAUD Eric

**Avancement au grade de Sergent :**

CCh RETORNAZ Dominique

**Avancement au grade de Sergent-Chef :**

Sgt GIRAUD Nicolas

Sgt LOVATO Julien

De nombreux diplômes sanctionnant diverses formations (secourisme, incendie, conducteur, équipier animalier, équipier feux de forêt, etc...) ont ensuite été remis.

Pour information, la formation initiale pour être sapeur-pompier est de 8 semaines sur maximum 2 ans. Ensuite, chaque année, le recyclage de base est de 46h, plus une mise à niveau pour chaque spécialité et grade. Nous pouvons donc remercier tous ces sapeurs-pompiers qui donnent beaucoup de leur temps pour être opérationnels...

Quant au bilan des interventions pour l'année écoulée, les sapeurs-pompiers sont intervenus 211 fois, en majorité pour des opérations de secours à personne, mais aussi pour des feux divers, des ascenseurs etc...

### FORMATION SECOURISME

Suite à de nombreuses demandes, le centre de secours de Valloire organise des formations au secourisme en collaboration avec la Mairie et l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers.

Une session est mise en place dès que le nombre d'inscriptions atteint 10 personnes. Le stage de PSC1 (Prévention et Secours Civique niveau 1) est composé de 10 heures de formation théorique et pratique, modulables en fonction des impératifs de

chacun. La participation financière est de 65 euros par personne. Si vous êtes intéressé(e), merci de transmettre la feuille d'inscription ci-jointe au centre de secours de Valloire accompagnée de votre règlement de 65 euros à l'ordre de l'UDSP Savoie, en y notant vos disponibilités.

*Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Lieutenant BEAUMONT au 06.89.28.55.52.*



(1) Rayer les mentions inutiles

M. - Mme - Mlle (1)  
NOM :  
Prénom :  
Date de naissance :  
Lieu de naissance :  
Adresse personnelle :  
 JSP au C. I. S. de .....  
 Personnel Administratif ou Technique SDIS

Date :  
Signature :

FICHE DE RENSEIGNEMENT DES CANDIDATS  
(individuelle)

UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS  
**FORMATION P.S.C.1**

# Mouvement tarifaire électricité

Le mouvement tarifaire sur l'électricité est intervenu, comme chaque année, au cœur de l'été. Rappelons en premier lieu que les tarifs réglementés d'électricité sont fixés par les pouvoirs publics. SOREA « ne fait que » les répercuter sur la clientèle.

## Les évolutions cette année sont très importantes :

1) Une évolution en niveau : les tarifs augmentent en moyenne de 1,6% pour les tarifs bleus (domestiques) et, 4 à 5% pour les tarifs jaunes et verts (professionnels). Cette évolution reste cependant moins importante que l'inflation moyenne constatée ces dernières années et les tarifs français restent 30 à 40% moins élevés que la moyenne européenne.

2) Une évolution en structure : elle se traduit par une variation différenciée des prix de l'abonnement et de la part liée à la consommation de l'énergie (kWh) ... ce qui rend difficile la comparaison entre les anciens et les nouveaux tarifs. Ainsi, certains clients (1/3) verront une baisse de la facture alors que les autres constateront plutôt une hausse ! Appelez votre conseiller clientèle SOREA qui pourra vous apporter tout éclaircissement.

3) Une nouvelle taxe ? Vous constaterez l'apparition sur la facture d'une Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) : elle n'est pas nouvelle ! La CTA a été créée par la loi du 9 août 2004, et était, auparavant, intégrée au tarif. Le gouvernement a souhaité la faire apparaître sur la facture et on nous a donc demandé de la sortir et de l'afficher en clair. Qu'est-ce qui se cache derrière ce trigramme incompréhensible ? Cette contribution participe (très partiellement) au financement du régime spécial de retraite des personnels des entreprises électriques et gazières ; son taux est fixé par arrêté elle est payée par l'ensemble des consommateurs (SOREA ne fait que la collecter et la verser à la caisse de retraites).

Une bonne nouvelle pour finir ? Le décret tarifaire du mois d'août 2009 a supprimé la possibilité donnée aux régies de pratiquer des rabais sur les tarifs nationaux. Est-ce alors la fin du rabais de 10% sur les tarifs bleus à Valloire ? SOREA en a décidé autrement en maintenant ce rabais, mais l'autorité de la concurrence veille et s'est déjà invitée dans nos régies ... à suivre ...

## Nouveau en 2010 !

Les offres Assistance Dépannage Electricité et Arc Energie (compensation à hauteur de 20% de votre énergie consommée en production d'origine renouvelable) seront incluses dans votre tarif sans surcoût, pour tous les clients ! Surveillez vos boîtes aux lettres en début d'année 2010.

## Permanences SOREA dans votre commune

Votre gestionnaire clientèle vous accueille en mairie de Valloire tous les vendredis de 9h à 11h30.

Tout l'équipe de la SOREA vous présente ses meilleurs vœux pour 2010 !

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAURIENNE GALIBIER

# Que fait la Communauté de Communes ?

La Communauté de Communes Maurienne Galibier (Com.Com) est un organisme public de coopération intercommunale (6 communes : St Michel, Valloire, Valmeinier, Orelle, St Martin la Porte, St Martin d'Arc)

Elle comprend divers services, en voici quelques uns :

### La formation

Le point Information avec espace public multimédia pour des formations informatiques et cours du soir (Excel, Publisher, Word, Internet), aide à la recherche d'emploi, aide à la rédaction de CV, documentation...

### Les services à la population

1-L'Ecole de Musique : à Valloire depuis la rentrée scolaire 2009, elle intervient au groupe scolaire et a ouvert une première classe de flûte en attendant d'autres instruments.

2-Le service enfance : il a en charge la gestion des accueils de loisirs avec l'appui financier de la CAF. Il accueille, dans les locaux

de « Claire Joie » à Valloire, les enfants de 3 à 11 ans des communes de Valloire et de Valmeinier durant toute la saison d'hiver pour le périscolaire et durant toutes les vacances scolaires sauf celles d'automne.

Pour l'accueil de loisirs :

Périscolaire de mi-décembre à fin avril : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h30 à 13h30 et de 16h30 à 18h et les mercredis en journée complète (8h30-18h) ou en demi-journée (8h30-12h ou 13h30-18h)

Accueil de loisirs : Vacances d'hiver, ouverture aux touristes à la journée complète (8h30-18h) ou en demi-journée (8h30-12h ou 13h30-18h)

3-La Com.Com met en place des activités pour la jeunesse Stage A.F.P.S, sorties chiens de traîneaux, patinoire...

Rencontre au Collège Paul Mougin.

Ateliers, lecture, sport, projet santé au Lycée Professionnel de la Montagne.

Ski pour les 12-18 ans (vacances de février et les mercredis du mois de mars). Séjours.

4-La Com.Com a établi une zone artisanale sur la commune de St-Martin-la-Porte (la ZA des OEILLETES) sur laquelle sont implantés : le parc à bois, la scierie de Maurienne Sciage, l'entreprise MTI et la centrale photovoltaïque de la Com.Com.

5-Elle a démarré le projet d'extension de l'EHPAD « la Provalière » (Etablissement d'Hébergement des Personnes âgées dépendantes). De 48 lits il passera à 71 lits + 2 lits d'accueil temporaire + 1 accueil de jour.

6-La station d'épuration (STEP) à Calypso à laquelle Valloire est à nouveau raccordé depuis Noël et qui traite les eaux usées de St Michel, Valloire, Valmeinier, St-Martin-d'Arc, St-Martin-la-Porte et Montricher-Albanne-les Karellis (hors de la Com.Com).

Mais la Com.Com a reçu bien d'autres missions : déneigement sur certains secteurs, fauchage, portage de repas à domicile sur certaines communes, téléassistance 24h sur 24 avec centre d'écoute (voir conditions dans rubrique numéros utiles du Colporteur) ...

# Du nouveau aux Loupiots

Au plus fort du froid et de la neige, une nouvelle directrice est arrivée de Narbonne : Melle Laurence ARAJOL.

Cette jeune femme, diplômée BEATEP, était déjà, dans sa région, directrice d'une ferme pédagogique. Les enfants dont elle avait la charge participaient alors à des ateliers beurre, laine, pain, jardinage... et soins animaliers.

A Valloire, elle travaillera avec une jeune animatrice venue de la région parisienne : Melle Lucile LALAGUNA qui, elle, est diplômée BPJEPS.

Elles assureront les lundi, mardi, jeudi et vendredi, la cantine scolaire et le périscolaire et ouvriront aussi l'Accueil de Loisirs de 8h30 à 18h les mercredis et jours de vacances scolaires.

Ajoutons qu'elles seront aidées dans leur mission par Sophie SAVOYE.

Souhaitons leur une bonne installation et beaucoup d'enfants sages !



# Comptes rendus de conseils municipaux

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 NOVEMBRE 2009

Le Conseil Municipal de Valloire s'est réuni le mardi 24 novembre 2009 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Christian GRANGE, Maire.

**Présents :** MM. Christian GRANGE, Jacques PRAT, Jacques MARTIN, Cyrille JULLIEN, Pierre CORNU, Pierre SALOMON, Denis CHANCEL, Gérard VUILLERMET, Michel VIALLET, Jean NORAZ, Philippe GRANGE, MME Alberte RETORNAZ

**Représenté :** M. Bernard GRANGE (donne procuration à Alberte RETORNAZ), Denis VINCENT (donne procuration à Pierre CORNU), Adrien SAVOYE (donne procuration à Jacques MARTIN)

**Secrétaire de séance :** Mme Alberte RETORNAZ

### DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

#### 01- TARIFS DES SECOURS SUR PISTES SEM VALLOIRE HIVER 2009/2010

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le principe de remboursement des frais de secours qui sera applicable sur le territoire de la Commune pour la saison d'hiver 2009/2010 comme ci-dessous :

FRONT DE NEIGE, TRANSPORT .....	45 €
ZONE RAPPROCHÉE .....	180 €
ZONE ÉLOIGNÉE SUR PISTE .....	315 €
ZONE HORS PISTE DE PROXIMITÉ .....	366 €
ZONE HORS PISTE .....	630 €

#### INTERVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

- PISTEUR SECOURISTE .....	45 €/ heure
- ENGIN DE DAMAGE .....	183 €/ heure
- SCOOTER, QUAD, 4X4 .....	53 €/ heure
Frais de GESTION par secours : .....	10 €
Frais de relance impayés : .....	25 €

#### 02- CONVENTION RELATIVE AUX SECOURS HÉLIPORTÉS HIVER 2009/2010

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention proposée avec le SAF relative aux secours héliportés en Savoie pour l'année 2009/2010 valable du 1er décembre 2009 au 30 novembre 2010, et décide que la minute d'hélicoptère sera de 48.38 €

#### 03- SECOURS SUR PISTES - HIVER 2009/2010 MARCHÉ DE TRANSPORT SANITAIRE EN AMBULANCES

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de la SARL AMBULANCE DES NEIGES pour la saison d'hiver 2009/2010 et précise que les tarifs unitaires des prestations seront de :  
99 € jusqu'au centre médical de VALLOIRE  
182 € jusqu'à l'hôpital de SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE.

#### 04- DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES HOMOLOGATION DES TARIFS ÉTÉ 2010

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les tarifs des activités touristiques gérées par la SEM VALLOIRE pour l'été 2010 annexés.

#### 05 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU RESTAURANT DU CRÊT DE LA BRIVE – HOMOLOGATION DES TARIFS 2009/2010

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les tarifs du restaurant du Crêt de la Brive géré par la SOREVAL dans le cadre de leur contrat de concession pour la saison d'hiver 2009/2010 et pour l'été 2010 annexés.

#### 06- TRANSFERT D'OUVRAGES ÉLECTRIQUES D'ERDF VERS LA SOREA

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention de transfert d'exploitation d'une partie du réseau de distribution situé entre le point de livraison de Valloire et la limite entre les Communes de VALLOIRE et MONTRICHER-ALBANNE du gestionnaire du réseau de distribution Electricité Réseau Distribution France (ERDF) au gestionnaire SOREA.

La valorisation des ouvrages concernés a été fixée à une valeur nette comptable (non amortie) égale à 13 034.35 €. Cet investissement pour la Commune (bien concédé, inaliénable du domaine de distribution publique) sera compensé par une augmentation de la redevance d'exploitation annuelle, sur la durée du contrat de concession de distribution publique restant à courir (soit 27 ans et demi), estimée entre 15 000 € et 20 000 € par an.

#### 07 – DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative n° 2 du budget communal comme ci-dessous :

DÉSIGNATION	MONTANTS
c/D 023 Virement à section investissement.....	- 83 150 €
c/D 657362 Subvention au CCAS.....	+ 14 255 €
c/D 67441 Subvention aux budgets annexes.....	+ 2 799 €
<b>TOTAL Dépenses fonctionnement.....</b>	<b>- 66 096 €</b>

c/R 70841 Mise à disposition de personnel.....	- 6 703 €
c/R 7562 Excédents reversés /régie pers. morale.....	- 59 393 €
<b>TOTAL Recettes fonctionnement.....</b>	<b>- 66 096 €</b>

c/ D 165 Dépôts et cautionnements.....	+ 550 €
c/ D 2128 Op 180 Agencements et aménagements.....	+ 7000 €
c/ D 2135 Op 181 Installations générales.....	- 16 088 €
c/ D 21578 Op 148 Autre matériel et outillage.....	+ 75 827 €
c/ D 2161 Op 153 Œuvres et objets d'art.....	+ 9 255 €
c/ D 2313 Op 181 Immos. en cours constructions.....	+ 70 000 €
c/ D 2313 Op 192 Immos. en cours constructions.....	+ 750 000 €
c/ D 2315 Op 099 Immos. en cours Installations tech.....	- 125 000 €
c/ D 2315 Op 229 Immos. en cours Installations tech.....	+ 365 000 €
<b>TOTAL Dépenses investissement.....</b>	<b>+ 1 136 514 €</b>

c/R 021 Virement de la section de fonctionnement.....	- 83 150 €
c/R 1346 Participation voirie et réseaux.....	+ 45 228 €
c/R 1641 Emprunts en euros.....	+ 1 070 876 €
c/R 2762 Créance /transfert droits déduction TVA.....	+ 103 560 €
<b>TOTAL Recettes investissement.....</b>	<b>+ 1 136 514 €</b>

#### 08- BUDGET SUPPLÉMENTAIRE STATION DE LA VALLÉE D'OR

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget supplémentaire de la station de la Vallée d'Or comme ci-dessous :

DÉSIGNATION	MONTANTS
c/D 60612 Électricité.....	- 3 164 €
c/D 6066 Carburants.....	- 132 056 €
c/D 6068 Autres fournitures.....	- 919 €
c/D 61522 Entretien de bâtiments.....	+ 111 €
c/D 6215 Personnel communal affecté.....	- 6 703 €
c/D 6238 Publicité.....	- 225 €
c/D 6262 Télécommunications.....	58 €
<b>TOTAL Dépenses exploitation.....</b>	<b>- 143 014 €</b>
c/R 7071 Vente de Carburants.....	- 133 532 €
c/R 7072 Vente de marchandises.....	- 5 835 €
c/R 741 Subvention d'exploitation.....	+ 7 999 €
c/R 758 Produits divers de gestion courante.....	- 11 646 €
<b>TOTAL Recettes exploitation.....</b>	<b>- 143 014 €</b>

#### 09 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

##### BUDGET ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative n° 2 sur le budget des équipements touristiques comme suit :

DÉSIGNATION	MONTANTS
c/R 757 Redevance de concession.....	- 246 269 €
c/R 758 Produits divers de gestion courante.....	+ 11 015 €
<b>TOTAL Recettes exploitation.....</b>	<b>- 235 254 €</b>
c/D 66111 Intérêts de emprunts.....	- 25 690 €
c/D 672 Reversement au budget principal.....	- 59 393 €
c/D 6811 Dotations aux amortissements.....	119 438 €
c/D 023 Virement à la section d'investissement.....	- 30 733 €
<b>TOTAL Dépenses exploitation.....</b>	<b>- 235 254 €</b>

c/ R 021 Virement de la section d'exploitation.....	- 30 733 €
c/ R 28145 Amortissement RM.....	- 119 438 €
<b>TOTAL Recettes investissement.....</b>	<b>- 150 171 €</b>
c/ D 1641 Capital des emprunts.....	- 119 438 €
c/ D 2313 Constructions.....	- 30 733 €
<b>TOTAL Dépenses investissement.....</b>	<b>- 150 171 €</b>

#### 10–DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

##### BUDGET PARC DE STATIONNEMENT

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative n° 2 du budget du parc de stationnement comme ci-dessous :

DÉSIGNATION	MONTANTS
c/D 60611 Eau assainissement.....	+ 100 €
c/D 60632 Fourniture petit équipement.....	- 500 €
c/D 6156 Maintenance.....	+ 2000 €
c/D 6262 Frais de télécommunication.....	- 300 €
<b>TOTAL D 011 Charges à caractère général.....</b>	<b>+ 1 300 €</b>
c/ R 706 Prestations de service.....	+ 6 500 €
<b>TOTAL R 70 Produits des services.....</b>	<b>+ 6 500 €</b>
c/ R 741 Subvention d'exploitation.....	- 5 200 €
<b>TOTAL R 74 Dotations et participations.....</b>	<b>- 5 200 €</b>

#### 11- CLOTURE DU BUDGET DE LA ZAC DES CHARBONNIÈRES

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de clôturer le budget annexe de la ZAC des Charbonnières.

#### 12- TARIFS DES DROITS DE PLACE DU MARCHÉ

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter les tarifs des droits de place des marchands ambulants de 25 % à compter de la saison d'hiver 2009/2010 soit :

Marchands de passage : 2.5 € le mètre linéaire d'étalage,  
Marchands abonnés pour l'hiver : 22.5 € le mètre linéaire d'étalage,  
Marchands abonnés pour l'été : 8.75 € le mètre linéaire d'étalage.  
Il est précisé que : le tarif inclut la fourniture d'électricité (électricité facturée à la Commune par la SOREA), le stationnement des véhicules entre les étalages est formellement interdit.  
La longueur maximum d'un étalage est fixée à 8 mètres.

#### 13- MARCHÉS DE TRAVAUX POUR LE DÉNEIGEMENT

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir les entreprises suivantes :

Lot 1 : Entreprise Transports DUBOIS: Voirie de Bonnenuit  
Lot 2 : Entreprise BUTTARD : Voirie des Verneys, Choseaux-Verneys, la Ruaz, les Clots, le Serroz,  
Lot 3 : Entreprise BUTTARD : les Villards, le Mollard, le Poingt Ravier  
Lot 4 : Entreprise VINCI Terrassement : Les Choseaux, les Granges, le Col  
Lot 5 : Entreprise BUTTARD : Renfort des services techniques transport de neige 1  
Lot 6 : Entreprise Transports DUBOIS : Renfort des services techniques transport de neige 2  
lot 7 : Entreprise JULLIARD : Renfort des services techniques sur les voies non comprises dans les lots 1 et 2, 3 et 4, les aires de stationnement ainsi que l'aide au chargement, au transport de la neige pour le concours des sculptures  
Lot 8 : BOCHU : Renfort des services techniques trottoirs  
Lot 9 : BOCHU : Travaux acrobatiques : déneigement de toitures.

#### 14- RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- de prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme conformément à l'article L.123.13 de la loi SRU du 13 décembre 2000,

- de préciser les modalités de concertation conformément aux articles L.123-6 et L.300-2 du Code de l'Urbanisme afin d'associer pendant la durée de l'élaboration des études jusqu'à l'arrêt du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Les modalités choisies sont les suivantes :

une information sera faite dans la presse locale,  
une information sera faite dans le « Colporteur »,  
des réunions publiques seront organisées,  
un registre sera ouvert en mairie aux heures et jours d'ouverture afin de recueillir les observations, avis, idées.

Le maire présentera le bilan au Conseil Municipal.

- de débattre sur le PADD deux mois avant l'arrêt du PLU, conformément à l'article L.123-9 du Code de l'Urbanisme,

- de charger Monsieur le Maire de conduire la procédure de révision (article R 123-15),

- d'associer les services de l'Etat à l'élaboration du projet de révision du PLU conformément à l'article L.123-7 du Code de l'Urbanisme,

- de demander à l'Etat conformément à l'article L.121-7 du Code de l'Urbanisme une compensation financière pour l'aider à faire face aux dépenses entraînées par les études,

- de lancer une consultation afin de choisir le cabinet d'études qui sera chargé de mener les études nécessaires à l'élaboration du PLU dans le respect des articles L.121-1 à L.121-7, L.123-1 à L.123-19 et R.123-1 à R.123-25 du Code de l'Urbanisme,

- de demander la mise à disposition gratuite des services extérieurs de l'Etat pour participer aux réunions d'élaboration de la révision (article L.121-7).

#### 15- RÉMUNÉRATION DES HEURES NORMALES TRAVILLÉES LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer l'indemnité horaire pour travail les dimanches et jours fériés à 4.50 € bruts.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 DÉCEMBRE 2009

Le Conseil Municipal de Valloire s'est réuni le mardi 22 décembre 2009 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Christian GRANGE, Maire.

**Présents :** MM. Christian GRANGE, Jacques PRAT, Adrien SAVOYE, Jacques MARTIN, Cyrille JULLIEN, Pierre SALOMON, Denis CHANCEL, Gérard VUILLERMET, Bernard GRANGE, Michel VIALLET, Jean NORAZ, Philippe GRANGE, Denis VINCENT, MME Alberte RETORNAZ

**Représenté :** M. Pierre CORNU (donne procuration à Denis CHANCEL)

**Secrétaire de séance :** Mme Alberte RETORNAZ

### DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

#### 01- DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU RESTAURANT DE THYMEL - HOMOLOGATION DES TARIFS 2009/2010

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les tarifs du Restaurant de Thymel géré par Monsieur et Madame Thorat pour la saison d'hiver 2009/2010.

#### 02- DÉCISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative N°3 du budget de la Commune.

DÉSIGNATION	MONTANTS
c/D 023 Virement à section investissement .....	392 730 €
c/D 60612 Électricité .....	3 903 €
c/D 61522 Entretien de bâtiments .....	40 000 €
c/D 61523 Entretien de voies et réseaux .....	150 000 €
c/D 6488 Autres charges de personnel .....	- 48 000 €
c/D 657362 Subvention au CCAS .....	10 550 €
c/D 65748 Subventions aux Associations .....	3 300 €
c/D 673 Titres annulés/exercice antérieur .....	444 492 €
c/D 67441 Subventions aux budgets annexes SPIC .....	17 140 €
c/D 6811 Dotations aux amortissements .....	-392 730 €
<b>TOTAL Dépenses fonctionnement .....</b>	<b>621 385 €</b>

c/R 7366 Taxe Remontées Mécaniques .....	527 385 €
c/R 752 Revenus des immeubles .....	94 000 €
<b>TOTAL Recettes fonctionnement .....</b>	<b>621 385 €</b>
c/D 2762/041 Créances droits à transfert .....	103 560 €
<b>TOTAL Dépenses investissement .....</b>	<b>103 560 €</b>

c/R 021 Virement de section de fonctionnement .....	392 730 €
c/R 2805/040 Concessions et droits similaires .....	-392 730 €
c/R 2313/041 Constructions .....	103 560 €
<b>TOTAL Recettes investissement .....</b>	<b>103 560 €</b>

#### 03- DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET MICROCENTRALES

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative N°1 du budget Microcentrales.

DÉSIGNATION	MONTANTS
c/D 66111 Intérêts des emprunts .....	3 740 €
<b>TOTAL Dépenses d'exploitation .....</b>	<b>3 740 €</b>
c/R 7011 Électricité .....	- 13 400 €
c/R 741 Subvention d'exploitation .....	17 140 €
<b>TOTAL Recettes d'exploitation .....</b>	<b>3 740 €</b>

#### 04- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010

##### PARC DE STATIONNEMENT

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif 2010 du Parc de stationnement qui s'équilibre en section d'exploitation en recettes et dépenses à 183 875 €, et en section d'investissement en recettes et dépenses à 85 393 €.

#### 05 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010

##### ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif 2010 des Équipements touristiques qui s'équilibre en section d'exploitation en recettes et dépenses à 2 494 832 €, et en section d'investissement en recettes et dépenses à 1 928 750 €.

#### 06- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010 - MICROCENTRALES

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif 2010 des Microcentrales qui s'équilibre en section d'exploitation en recettes et dépenses à 38 148 €, et en section d'investissement en recettes et dépenses à 18 500 €.

#### 07 – VOTE BUDGET PRIMITIF 2010

##### EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif 2010 de l'Eau et Assainissement qui s'équilibre en section d'exploitation en recettes et dépenses à 844 266 €, et en section d'investissement en recettes et dépenses à 2 394 382 €.

#### 08- LOGEMENTS COMMUNAUX - LOYERS 2009

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les montants des loyers comme révisés ci-dessous par application de l'indice INSEE de référence des loyers du 3ème trimestre 2009 (+ 0.32 %) arrondi à l'euro le plus proche :

Il décide qu'à compter de 2010, ces loyers seront automatiquement révisés à compter du 1er janvier de chaque année par application de la moyenne de l'indice INSEE de référence des loyers des 3 derniers trimestres de l'année précédente, arrondi à l'euro le plus proche

#### 09 – MARCHÉS DE PRESTATIONS DE SERVICE POUR LES NAVETTES ET LE PETIT TRAIN TOURISTIQUES

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les marchés et toutes les pièces nécessaires à leur exécution comme suit :

Marché avec l'entreprise « Les cyclamens » représentée par Monsieur Thierry Médrial pour « le Petit Train », pour un montant de 79 093.35 € TTC pour la saison d'hiver 2009/2010 et d'été 2010,

Marché avec l'entreprise Transavoie pour les navettes :

Lot 1 Les Verneys pour un montant de 237 111 .25 €TTC, navette supplémentaire aux heures de pointe en période de vacances scolaires pour un montant de 11 816.48 €TTC,

Lot 2 Le Col pour un montant de 146 908.75 €TTC,

Lot 3 Les Charbonnières pour un montant de 74 509.34 €TTC,

Lot 4 L'Archaz – La Curia pour un montant de 78 201.87 €TTC,

Lot 5 Navettes été pour un montant de 2 405.40 €TTC,

Navettes supplémentaires en cas de besoin :

41.14 €TTC par heure pour un bus de 30 places,

43.25 €TTC par heure pour un bus de 80 places.

#### 10– INDEMNISATION DES TERRAINS PRIVÉS SURVOLÉS PAR LES REMONTÉES MÉCANIQUES

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le montant de l'indemnité fixé à 2 € par mètre linéaire pour l'indemnisation des propriétaires privés dont les terrains font l'objet de survols par les Remontées Mécaniques.

Il autorise Monsieur le Maire à verser les indemnités aux propriétaires concernés, au vu d'une liste qu'il arrêtera lui-même chaque année afin d'y intégrer d'éventuelles cessions ou acquisitions de terrains

#### 11- LES GRANGES : ÉCHANGE DE TERRAIN AVEC LA SCI DU DOJO

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide, conformément à l'article L 141-3 du Code de la Voirie routière de déclasser 3m<sup>2</sup> de délaissés de la VC n°10 dite des Granges et de les incorporer dans le domaine privé de la Commune,

- décide d'acquérir à la SCI DU DOJO, la parcelle cadastrée lieu-dit «Les Granges », section C n° 3682 pour 3 m<sup>2</sup>,

- décide de céder à la SCI DU DOJO, la parcelle cadastrée lieu-dit « Les Granges », section C n°3683 pour 3 m<sup>2</sup>,

- précise que la valeur de cet échange est fixée à 120 €, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié au nom de la Commune, précise que les frais notariés seront partagés entre les deux parties.

#### 12- ROUTE DE LA RIVINE

##### ÉCHANGE DE TERRAINS POUR RÉGULARISATION EMPRISE

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide d'acquérir à :

l'Indivision GROS, la parcelle cadastrée lieu-dit «La Rivine», section C n°179p pour 11 m<sup>2</sup>, Monsieur Michel GRANGE, la parcelle cadastrée lieu-dit La Rivine », section C n°1299p pour 5 m,

- décide de céder, en échange :

à l'Indivision GROS, la parcelle cadastrée lieu-dit «La Rivine», section J n° 183p pour 11m<sup>2</sup>, à Monsieur Michel GRANGE, la parcelle cadastrée lieu-dit « La Rivine », section J n° 183p pour 5 m<sup>2</sup>,

- précise que la valeur de ces échanges est fixée à 15 euros le m<sup>2</sup>.

autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés au nom de la Commune, précise que les frais notariés seront à la charge de la Commune.

#### 13- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le tableau des effectifs de la Commune à compter du 1er janvier 2010 modifié afin de prendre en compte la réforme de la catégorie C prévue par les différents décrets du 22 décembre 2006, et notamment pour procéder au reclassement en trois tranches de 5 adjoints techniques de seconde classe en adjoints techniques de première classe, et afin de prendre en compte la titularisation d'un contrôleur territorial de travaux et donc l'inutilité de maintenir ouvert le poste d'agent de maîtrise duquel il était détaché pendant sa période de stage avant titularisation.

#### 14- RÉMUNÉRATION DES HEURES NORMALES TRAVAILLÉES LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer l'indemnité horaire pour travail les dimanches et jours fériés à 5.00 € bruts.

## HORAIRES

### PERMANENCE DE SERVICE ADMINISTRATIF ADMR

Le 1er mercredi de chaque mois, une permanence pour la demande de dossier de soins à domicile se fera en mairie à 15 h 30 sur rendez-vous.  
Tel : 04 79 05 46 75

### NAVETTE RÉSERVÉE AUX AINÉS

Le 1er mardi de chaque mois une navette est mise à disposition pour les Aînés - aller/retour Valloire St-Jean-de-Maurienne (coût : 12 euros)  
L'inscription se fait en Mairie.

### PERMANENCE D'UN ÉLU

Sur rendez-vous. S'adresser à l'accueil de la mairie.

### HORAIRES DE PERMANENCE DES SERVICES TECHNIQUES ET URBANISME

Uniquement le matin de 9 h 00 à 12 h 00.

#### HORAIRES MAIRIE

JOURS	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	9h-12h	15h-17h
MARDI	9h-12h	15h-17h
MERCREDI	9h-12h	15h-17h
JEUDI	9h-12h	15h-17h
VENDREDI	9h-12h	15h-17h
SAMEDI	9h-12h (uniquement en saison)	

#### HORAIRES DÉCHETTERIE

JOURS	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI		13h30-18h
MARDI		13h30-18h
MERCREDI		13h30-18h
JEUDI		13h30-18h
VENDREDI		13h30-18h
SAMEDI	9h-12h	13h30-18h

## NUMEROS UTILES

### SERVICES D'URGENCE

Pompiers : 18 - Gendarmerie : 17 - SAMU : 15  
Appel d'urgence sur portable : 112  
Secours en montagne 04 79 05 11 88

### SERVICES DE LA MAIRIE

Accueil	04 79 59 03 11
	mairie@valloire.net
Services Techniques	04 79 59 05 55
Urbanisme	04 79 59 00 04
Télécopie	04 79 83 30 74
Garages communaux	04 79 59 01 33
Déchetterie	04 79 83 33 74

### SERVICES DIVERS

Trésorerie	04 79 56 50 70
La Poste	04 79 59 06 00
Office du Tourisme	04 79 59 03 96
SEM de Valloire	04 79 59 03 90
Centrale de réservation	04 79 59 00 22
SOREA	04 79 64 02 11

### MEDECINS

Centre Médical  
Dr FORAY, Dr GROSJEAN, Dr PRAT 04 79 59 01 86

### KINESITHERAPEUTE

MOURET Philippe 04 79 59 04 44

### PHARMACIE

GALY Marina et Frédéric 04 79 59 00 46

### INFIRMIERE

SALEMBIER Monique 04 79 59 17 03  
06 78 69 92 77

### CENTRE POLYVALENT D'ACTIONS SOCIALES

Assistante sociale 04 79 44 54 15  
Permanence à VALLOIRE 04 79 56 62 00

Le 3<sup>ème</sup> mercredi après-midi de chaque mois sur rendez-vous  
Permanence à St Michel

Lundi matin : 9h à 11h30  
Mardi et jeudi toute la journée  
de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30

### DIVERS

Gare routière St-Michel / Valloire 04 79 59 23 72  
Navette Transdev 04 79 05 01 32  
Météo Info Bourg St Maurice 08 92 68 02 73

### Télé-alarme

Ne restez pas isolé(e), adressez-vous à :  
Madame Pascale BORIN  
Communauté de Communes Maurienne-Galibier  
36 rue Général Ferrié  
73140 SAINT MICHEL DE MAURIENNE  
au 04 79 56 52 54

# Quelles ressources pour votre association ?

Nous arrivons au mois de novembre, et c'est en général une période où les dirigeants commencent à réfléchir aux moyens de financer l'activité de leur association, à préparer leurs demandes de subventions, etc ... Petits rappels pratiques (article rédigé par Gisèle Albrieux)

**LES SUBVENTIONS** (selon Juris Association N° 361 du 15 juin 2007)  
Plus de 54% du financement des associations proviennent de fonds publics

Le financement public des associations n'est pas un droit. Il n'existe aucune définition législative ou réglementaire ; au niveau local, la subvention peut-être définie comme une aide accordée par une collectivité à une association en vue de la réalisation d'une activité d'intérêt général relevant de sa compétence. L'association doit être régulièrement déclarée et par conséquent posséder la personnalité juridique.

## LA PROCÉDURE

1/ subventions de l'Etat : un dossier commun existe pour l'ensemble des administrations de l'Etat.

Attention : les subventions de l'Etat affectées et non utilisées doivent être restituées au trésor.

2/ subventions au niveau local : chaque collectivité dispose de son propre dossier de subvention que l'association doit remplir. Mais l'activité subventionnée doit entrer dans le champ de compétence de la collectivité publique qui la finance.

## BON À SAVOIR pour les subventions communales :

La commune est très souvent le premier financeur des associations

Les subventions sont votées une fois par an, lors du budget primitif en mars.

Dans le cas d'un projet sur plusieurs années, négocier une convention pluriannuelle.

Les critères d'attribution, quand ils existent, sont rarement très clairs.

Remplir consciencieusement les dossiers et ne pas hésiter à joindre des documents en annexe pour permettre de juger de l'opportunité d'attribution d'une subvention.

En cas de subvention exceptionnelle ou spécifique, il vaut mieux au préalable rencontrer les élus chargés de la répartition des subventions pour leur exposer le(s) projet(s).

Seules les communes de plus de 3500 habitants ont l'obligation d'annexer à leur budget le détail des subventions affectées

## SPONSORING OU MÉCÉNAT

(selon Juris association N° 356 du 1er avril 2007)

Les opérations de sponsoring ou parrainage sont des actes de commerce, contrairement au mécénat.

Ce sont des dépenses engagées par des entreprises dans l'intérêt direct de l'exploitation et elles sont donc considérées par l'administration fiscale comme des dépenses publicitaires et imputables aux frais généraux de l'entreprise sans avantages fiscaux spécifiques.

En revanche, le mécénat concerne des contributions effectuées par des entreprises au profit de structures d'intérêt général sur des valeurs qui sont les siennes ou pour mettre ses compétences au service de l'organisme aidé.

## LE MÉCÉNAT

Don effectué par une entreprise à un organisme d'intérêt général dont la gestion est désintéressée, l'activité non lucrative et ne profitant pas à un cercle restreint de personnes

Démarche destinée à rassembler la stratégie de l'entreprise et celle de la structure bénéficiaire sur des valeurs communes

Toutes les entreprises sont concernées quelque soit leur taille

Toutes les associations peuvent proposer une démarche de mécénat aux entreprises en fonction des valeurs qui sont les siennes

Différents types de don : numéraire, en nature, en compétence,...

Montant de la participation : jusqu'à 0,5% du chiffre d'affaire hors taxes de l'entreprise

Contreparties pour l'entreprise donatrice : réduction d'impôt sur les sociétés d'au moins 60%

Le mécénat offre une opportunité séduisante permettant à n'importe quelle entreprise de mettre en avant ses valeurs. Aux associations de trouver le meilleur moyen de convaincre les entreprises locales de s'investir dans cette démarche.

## Pour en savoir plus :

[www.ambition-mecenas.org](http://www.ambition-mecenas.org) : vaste programme pour 2006-2010 lancé par les experts-comptables pour promouvoir le recours au mécénat tant auprès des associations que des entreprises.

## Contact

NAESSENS Cyril, 04 79 56 66 09 ou [dev.aca.stmichel73@orange.fr](mailto:dev.aca.stmichel73@orange.fr)

# Consommer mieux

Pour l'éco-consommateur, tout commence au moment de l'achat : comment reconnaître les produits qui minimisent leurs impacts sur l'environnement tout en conservant leurs performances ?

Un premier réflexe : lire les étiquettes. Les déclarations environnementales peuvent vous aider. Mais voilà ! Écolabels, labels verts, etc. : à quels repères faire confiance ? Pour se retrouver dans ce labyrinthe, un petit décodage de la signalisation s'impose.

## Logos et labels, que disent-ils ?



Les logos ou déclarations écologiques concernent le produit que vous achetez, ou son emballage, ou même les deux. Ils vous renseignent généralement sur un aspect environnemental particulier, spécifique d'une étape du cycle de vie : l'emballage est recyclable, le produit est biodégradable, sa consommation d'énergie est faible...



Mais ils peuvent aussi indiquer que le souci de préserver au mieux l'environnement a été pris en compte pour les différents impacts et sur l'ensemble du cycle de vie du produit. C'est le meilleur des cas : on est ainsi assuré qu'une amélioration isolée n'a pas des répercussions négatives par ailleurs.

Les écolabels officiels sont conçus sur ce modèle.

Les écolabels officiels, la double garantie

Mis en place par les Pouvoirs publics, ils vous garantissent à la fois la qualité d'usage d'un produit et ses caractéristiques écologiques.

En France, l'AFNOR CERTIFICATION en délivre deux, à la demande des industriels intéressés : l'écolabel français (marque NF Environnement) et l'écolabel européen.

Pour obtenir un écolabel, les produits doivent être conformes aux critères d'écolabellisation, spécifiques à chaque catégorie de produits. Ils prennent en compte le cycle de vie du produit et différents types d'impacts environnementaux. Le respect des critères est certifié par un contrôle indépendant.

Des produits de grande consommation sont déjà écolabellisés et chaque année, de nouvelles catégories viennent s'ajouter à la liste. En faisant savoir à vos commerçants que vous êtes demandeurs, l'offre augmentera progressivement.

Les écolabels officiels sont révisés tous les trois ans pour tenir compte des progrès technologiques.

## Les étiquettes-énergie, une garantie de sobriété énergétique



Mises en place par la Communauté européenne depuis 1995, elles vous guident et vous signalent les appareils électroménagers et les ampoules économes\*. Les classes A ou B rassemblent ceux qui offriront les meilleurs performances en matière d'économies d'énergie.

Ces différences de consommation sont loin d'être négligeables : la consommation électrique des appareils électroménagers peut varier du simple au quintuple. À chaque renouvellement des appareils, cela vaut la peine de s'en soucier.

Cette information est spécifique d'un aspect du cycle de vie des appareils : leur consommation lors de l'utilisation.

\* vous trouverez les étiquettes-énergie sur les ampoules, les réfrigérateurs, les congélateurs, les lave-linge, les lave-vaisselle, les sèche-linge ne bénéficie d'une classe A ou B, car ce sont des appareils très gourmands en énergie.

## L'agriculture biologique et la marque AB



L'agriculture biologique constitue un mode de production soucieux du respect des équilibres naturels (absence de pesticides, d'engrais chimiques, d'OGM, limitation des intrants, etc.) dont les exigences sont définies dans la réglementation européenne sur l'agriculture biologique.

Par ailleurs, ce mode de production favorise la biodiversité et la vie des sols, l'économie d'énergie fossile, la création d'emplois...

La mention d'un organisme certificateur agréé par les pouvoirs publics vous garantit qu'un produit est « issu de l'agriculture biologique » et composé d'au moins 95 % d'ingrédients issus de ce mode de production. Il existe un logo européen pour les produits biologiques. En France, la marque AB est plus exigeante que la seule réglementation européenne.

## Les « labels » privés individuels et auto-déclarations

Les auto-déclarations comprennent les labels privés\*, les logos et autres déclarations environnementales volontaires sous la responsabilité des entreprises. Des règles de bonne pratique existent à leur sujet. Elles visent à éviter les dérives de nature à induire en erreur les consommateurs.

On retrouve ces règles dans les 14 recommandations formulées par le Bureau de vérification de la publicité en matière d'argumentaire écologique, pour éviter dérives mensongères et allégations imprécises, et dans une norme internationale (norme ISO 14 021).

Cette norme conduira à privilégier les déclarations précises, claires et vérifiables.

\* « Monoprix Vert », « Maison Verte », « Chouchoutons notre planète » des 3 Suisses sont des labels privés individuels.



## Le logo du recyclable : l'anneau de Möbius

Selon la norme ISO 14 021, l'anneau de Möbius est le symbole du recyclage.

Cette représentation du logo de Möbius signifie : « ce produit ou cet emballage est recyclable ».

Les produits qui l'arborent, ou leur emballage, sont recyclables. Mais attention, ils seront effectivement recyclés :

- si le système de collecte ou la filière de recyclage existent ;
- si vous respectez les consignes de tri.



Celle-ci signifie : « ce produit ou cet emballage contient 65 % de matières recyclées »

## Les petits mots en « -able »

Quelle est la différence entre « recyclable » et « recyclé » ? Ou entre « biodégradable » et « biodégradé » ?

Le premier est une possibilité future (« -able ») et le second est une réalité (« -é »). Bref, tout réside dans la nuance entre « réalisable » et « réalisé » !



## Ne pas se laisser induire en erreur

Certaines auto-déclarations environnementales délivrent un message « écologique » sans fondement ou jouent sur une ambiguïté trompeuse :

- attention aux logos dont on ne connaît pas l'origine, accompagnés d'allégations vagues, imprécises, voire fantaisistes ;
- veiller à ce qu'un soi-disant logo environnemental ne fasse pas simplement état d'une obligation réglementaire que tous les producteurs doivent suivre. Si la déclaration environnementale ne correspond pas à un avantage environnemental effectif et spécifique du produit qui la porte, elle ne permet pas d'orienter les choix lors des achats. De telles déclarations risquent d'induire les consommateurs en erreur. Elles ne devraient donc pas figurer sur les produits.

D'autres logos, du fait de leur apparence graphique, peuvent être perçus à tort comme étant des déclarations environnementales. Ils n'indiquent pourtant pas un avantage écologique spécifique du produit ou de son emballage. Ils sont sans lien direct avec des préoccupations d'achat « écologique » :



- le point-vert signale que le producteur contribue financièrement à un dispositif (Éco-Emballages ou Adelphe) aidant les communes à développer des collectes sélectives des déchets d'emballage pour les valoriser. Il ne présume donc pas du recyclage effectif du produit qui le porte. On le trouve sur la quasi-totalité de nos emballages.

**La préservation de l'environnement vous intéresse ?** N'hésitez pas à rejoindre la commission environnement cadre de vie de l'association cantonale d'animation pour y exposer vos idées !!

# [Brèves]

## Forum Emploi Pluriactivité Maurienne

La mission Locale Jeunes Pays de Maurienne en lien avec CGPME, Pôle Emploi et Maurienne Expansion, vous informe de la tenue du 5ème Forum Pluriactivité Maurienne qui aura lieu :

**Mercredi 17 mars 2010 de 12h à 18h**

**au centre culturel de Valloire**

**et mardi 23 mars 2010 de 17h à 20h**

**à la salle polyvalente des Chaudannes à St-Jean-de-Maurienne**

L'occasion pour les demandeurs d'emploi de rencontrer des employeurs afin de trouver un emploi toute l'année et pour les employeurs de rencontrer les candidats dont le profil correspond à ce qu'ils recherchent.



**FORUM EMPLOI**  
PLURIACTIVITÉ MAURIENNE

*L'emploi toute l'année ou après la saison*

**Mercredi 17 mars 2010 à Valloire**  
**Mardi 23 mars 2010 à Saint-Jean-de-Maurienne**

## Journées du Patrimoine

**19 et 20 septembre avec pour thème :**

**« accessibilité pour tous »**

Les visiteurs ont été en nette progression : 95 cette année contre 68 en 2008. Le public a été très satisfait de la visite. Reste à prévoir pour l'an prochain une visite guidée.

## 150<sup>ème</sup> anniversaire du Rattachement de la Savoie à la France

La votation telle qu'elle s'est déroulée en 1860 aura lieu le 8 avril 2010. A cette occasion, ce jour-là, une pièce de théâtre, écrite par Daniel GROS sera jouée par sa troupe et notamment Nathalie BARD à l'A.E.P à 20h30.

## Don du sang

L'établissement français du sang confirme sa collecte à Valloire le Jeudi 4 février 2010 de 8h à 10h 30 à la salle Polyvalente.

## Intoxications au monoxyde de carbone

Elles concernent tout le monde. Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, invisible, inodore, non-irritant... et MORTEL. Faites

vérifier vos installations de chauffage, eau chaude, ventilation ; respectez le mode d'emploi de vos chauffages d'appoint ; aérez au moins 10 minutes par jour.

## Réduisons nos déchets ça déborde !

390 kg de déchets par personne par an c'est beaucoup, et si ON AGISSAIT AUTREMENT ? Pensez au compost, à moins d'emballages et surtout pensez à trier.

## Navettes scolaires

Deux navettes sont mises en place au 2<sup>ème</sup> trimestre pour le bien de vos enfants. Il est fortement conseillé de les utiliser car si leur fréquentation est jugée insuffisante par le Conseil Général la deuxième navette pourrait être supprimée en 2011. (des visites inopinées sont régulièrement faites par le Conseil Général pour un comptage des enfants)

## Recensement Agricole

La direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt recherche des enquêteurs pour assurer la collecte d'informations auprès des exploitants agricoles par saisie directe sur ordinateur pour la période sept 2010 à avril 2011.

Dépôt de candidatures- Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt

SRISE - Recrutement pour le recensement agricole

Cité adm. de la Part Dieu - 165 Rue Garibaldi - BP 3202

69401 Lyon Cedex 03

Courriel : ra2010.draaf-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr

Site internet : <http://draaf.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr>

## Cantine et accueil de loisirs

Les loupiots comme son nom l'indique est un lieu convivial pour vos enfants de 3 à 11 ans où ils apprendront tout en s'amusant encadrés par un équipe d'animation diplômée.

C'est un service de la Communauté de Communes Maurienne Galibier, en étroite collaboration avec la direction départementale de la jeunesse et des sports et de la CAF dans le cadre du contrat éducatif local enfance jeunesse.

Par ce dernier et pour la sécurité ainsi que l'épanouissement de vos enfants, nous devons, nous, acteurs du lien social, répondre à des engagements professionnels, à un projet pédagogique adapté aux enfants, à des normes de sécurité et d'encadrement...

Aussi, c'est dans un souci d'organisation et pour répondre aux besoins des enfants que nous vous invitons à suivre les modalités d'inscription pour la cantine et pour le périscolaire mises en place par la mairie.

## Huiles usagées : RAPPEL

Depuis le 10 juillet 2009 TRIALP intervient auprès des commerçants, des hôteliers, des restaurateurs, des maisons familiales de Valloire pour récupérer les huiles usagées. Il est bon de rappeler que cette collecte est gratuite pour eux mais à la charge de la commune afin d'éviter les désagréments connus dans le passé pendant les périodes de froid hivernal. TRIALP a déposé des bidons le jeudi 17 décembre 2009. Voici les dates des passages suivants : 22 janvier, 19 février, 19 mars et 22 avril 2010. Pensez-y. Merci.

## Échange avec le Québec

Une équipe de 3 sculpteurs qualifiés est invitée à Valloire au moment des sculptures sur neige. Elle est accompagnée par l'organisatrice de l'évènement de la Fête de l'Hiver de Saint-Jean-Port-Joli. Cette dernière sera accompagnée de quelques québécois afin de connaître mieux Valloire et de pouvoir rapporter au Québec tous les éléments qui pourront permettre, peut-être, un « pacte d'amitié » entre les deux villages. Elle sera accueillie chez des hôtes valloirins.

## Des nouvelles de JB

Il a été opéré le 4 janvier. Sa rééducation à Hauteville (Ain) se passe très bien, elle durera jusqu'au début février.

## La Chorale « l'Uzel » et la Chorale « Gens de Pays »

de St- Michel donneront un concert dans l'Eglise de Valloire le 10 mars 2010.

## Mucoviscidose

C'est une des nombreuses maladies « orphelines » : il y a 40 ans un patient atteint par cette maladie atteignait à peine l'âge de 7 ans, grâce à la générosité du public, l'espérance de vie a augmenté et ils sont de plus en plus nombreux à atteindre l'âge adulte mais la guérison est encore inaccessible.

Cette année pour la 1ère fois à Valloire les écoles de ski ESF et ESI, la commune, l'OT, la SEMValloire... unissent leurs efforts et créent la manifestation : LES FLAMBEAUX de L'ESPOIR pour « donner du souffle à la recherche » afin de vaincre cette maladie. Rendez-vous, petits et grands, à cette descente aux flambeaux qui se déroulera sur les pentes de la Sétaz le 17 février 2010.

# État civil



Margaux



Florian

## naissances

### Margaux Dolleans

Née le 05/11/2009 à St-Jean-de-Maurienne

Fille de Clémence Tritz et de Aurélien Dolleans

### Florian Bregiere

Né le 22/12/2009 à Albi 81

Fils de Amélie Bellet et Sébastien Bregiere

### Thibault Giraud

Né le 23/11/2009 à St-Jean-de-Maurienne

Fils de Cyrille Giraud Jean et de Emilie Sicot

### Bastian Daniel Jan Kulik-Quorp

Né le 26/12/2009 à St-Jean-de-Maurienne

Fils de Antoine Kulik et de Rikke Quorp

Une « coquille » s'est glissée dans l'état-civil du Colporteur n°5 et nous espérons qu'il ne nous en tiendra pas rigueur : Lucas fils de Mathieu Delévaux et d'Elise Martin et petit-fils de Jacques et Anne-Marie Martin est un superbe gros garçon qui fait la joie de ses parents !

## mariages

**Laurent Franchini et Kendall Smith** le 03/10/2009 à Valloire

## décès

### Léon René Charles Magnin

Le 26/11/2009 à La Tronche âgé de 75 ans.

### Elisée Delphin SAVOYE

Le 27/11/2009 à Metz-Tessy 74 âgé de 77 ans.

### Jeanne Bouquin

Veuve de Magnin Maxime le 22/12/2009 à LYON 8<sup>ème</sup> âgée de 89 ans.

### César Louis François ROL

Le 24/12/2009 à Valloire 73 âgé de 92 ans.

### Marie-Louise WALZ

Veuve de BELLET Eugène  
Le 11/01/2010 à VALLOIRE 73, âgée de 96 ans

# Valloire Baroque

*Durant l'été 2009, une trentaine de Valloirins et de vacanciers – la plupart assidus de Valloire de longue date, amoureux de musique et de montagne, créaient l'association « Amis du Festival Valloire baroque ».*

L'Association a pour but de favoriser la découverte de la musique classique, et plus particulièrement la musique baroque, notamment par l'organisation d'un Festival tirant parti du remarquable patrimoine architectural baroque de Valloire.

L'Association entend ainsi proposer une nouvelle activité de prestige, s'ajoutant à toutes celles déjà offertes aux vacanciers et aux résidents de Valloire, activité où se mélangent « goût de l'effort et jubilation », sentiments rencontrés dans les promenades en montagne ou dans la pratique et l'écoute de la musique classique.

La première édition du Festival aura lieu du 3 au 10 août 2010.

Il proposera des concerts à l'église pour les formations les plus importantes et des concerts « promenades des chapelles » avec des ensembles à effectifs plus réduits. Les concerts des chapelles offriront une rencontre « intime » entre auditeurs et musiciens ; ils inviteront également à la promenade entre les chapelles et entre les concerts.

Un concert « jeune public-tout public » ouvrira le Festival ; donné en plein air avec accès gratuit, il sera présenté en costumes d'époque.

Le tout sera accompagné d'animations musicales festives en place et dans les hameaux pendant tout le Festival.

Le Festival invitera des interprètes de grande qualité. Parmi les ensembles retenus en 2010, figurent Ophélie Gaillard, Les Musiciens du Louvre-Grenoble dont le Directeur Artistique est Marc Minkowski, ainsi que Les Cours Européennes, ensemble dirigé par Gaël de Kerret qui est également Directeur Artistique du Festival.

Nous comptons sur votre intérêt pour le Festival Valloire baroque qui fera de Valloire, avec Le Pic Sonne, la station de toutes les musiques. Et nous espérons vivement vous retrouver nombreux à l'occasion de cette fête musicale.

*Dominique Longchamp, Président des Amis du Festival Valloire baroque*

# Les Violettes d'Or

L'année 2009 se termine avec ses 82 adhérents au complet. Le club est ouvert tous les jeudis de 14h à 17h : belote, tri-cot, projet voyage, goûter et rires.

Dimanche 19 avril, les Violettes d'or ont organisé un succulent repas au restaurant « le Christiania » avec accordéon pour les 30 ans du club, présidé par Christian Grange, maire de Valloire, Jacques Prat président du CCAS et le Père Michel Euler.

Jeudi 25 juin : balade gourmande en pays voironnais, avec arrêt surprise pour petit déjeuner, tréteaux, nappe, charcuterie, etc . . . visite guidée de Charavines, déjeuner « Aux Flots Bleus », visite guidée autour du lac de Paladru, direction Virieu sur Bourbe pour la visite d'un très beau château édifié entre le XIe siècle et le XVIIIe siècle.

Les 14 et 15 août : l'incontournable char des « Vamps »

Le jeudi 17 septembre, les Violettes participent à un exercice départemental organisé par le Conseil Général des

Hautes-Alpes en collaboration avec celui de la Savoie, sous le tunnel du Galibier.

Le dimanche 26 septembre, les « Vamps » repartent pour une journée festive, afin de représenter Valloire à la fête de la St Michel à St-Michel-de-Maurienne.

Le samedi 31 octobre le summum des voyages . . . une croisière Costa, à bord d'un palace flottant : le « Concordia ». 8 jours, 7 nuits : Savonne, Naples, Palerme, Tunis, Palma de Majorque, Barcelone sans oublier Pompéi.

Le 20 décembre repas de Noël au restaurant « le Relais du Galibier ».



Léon encore merci, tu vas nous manquer.

*La Présidente, Nicole Briet Dubois*

**Courrier adressé par M. Guillaume GALLIOZ, président du Comité des Fêtes et Jumelage de St-Michel à Madame Nicole BRIET-DUBOIS Présidente des « Violettes d'or » à Valloire.**

Vous avez accepté de participer, avec vos complices « Les Vamps », au défilé de chars de la ville de St-Michel les 26 et 27 septembre 2009 pour le plus grand plaisir de tous.

Votre présence a été très remarquée et appréciée permettant ainsi de faire connaître votre association. La réussite de ce type d'évènement n'est pas due au hasard mais est le résultat d'un long travail entre associations.

Sachez que les retours qui nous ont été communiqués sont très positifs.

Je tenais à féliciter et à remercier votre joyeuse équipe.

# Judo Club

Les effectifs pour cette nouvelle saison sont en augmentation, avec l'arrivée notamment de 11 jeunes judokas débutants. Ils ont entre autres participé à la soirée « Portes Ouvertes » sous le chapiteau le jeudi 24 septembre. De nombreux valloirins sont venus assister à cette démonstration et nous les remercions de leur présence.

La participation de nos 45 élèves et de 4 ceintures noires a donné à cette manifestation une idée précise de notre fonctionnement.

La progression, qui se confirme d'année en année, nous encourage à continuer.

Le 17 octobre, le Judo Club de Valloire a tenu à participer aux cinquante ans du judo en Maurienne. René MIKSA, le créateur, nous a permis de rencontrer le tout premier et le plus gradé de nos maîtres à savoir : Jean DEHERT.

Nous les remercions tous les deux de ce qu'ils nous appor-

tent encore aujourd'hui.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une très bonne année et une bonne saison d'hiver.

*Pierre FANTI, Président*



# Comme un oiseau blessé

Blessure à Beaver Creek : JB Grange out pour la saison...

Je ne me suis jamais tant passionné pour quelque chose ou quelqu'un, que pour Jean-Baptiste.

Pour plein de raisons: l'image du sportif, son sérieux, son travail (c'est un gros bosseur), sa gentillesse, sa simplicité, sa courtoisie, sa patience avec les enfants, les clubs, sa tolérance...

Et surtout ce talent incroyable, ce brio, ce style d'une rare élégance, cette précision millimétrée, ce regard franc et loyal, et cette merveilleuse image...

J'ai beau me dire que 8 mois de repos forcé ce n'est pas si grave, que c'est gérable, qu'il est tout jeune, qu'il verra d'autres Jeux, d'autres victoires, d'autres médailles, d'autres Globes de Cristal...

J'ai beau me dire tout ça...

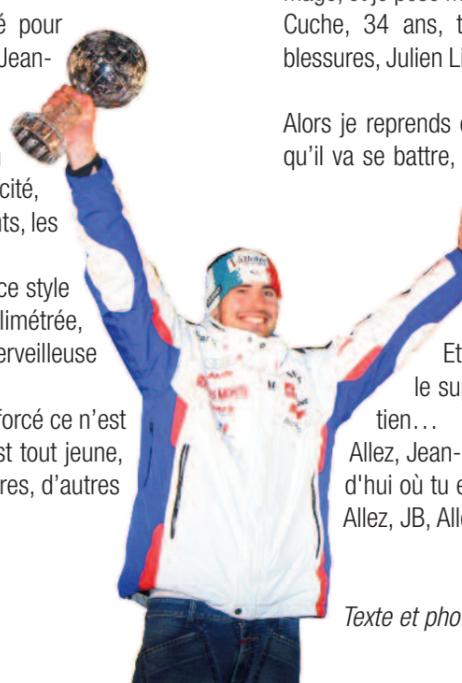
J'en arrive toujours à la même conclusion: c'est vraiment dommage, et je pèse mes mots... Et puis je vois d'autres skieurs, Didier Cuhe, 34 ans, toujours au sommet, malgré de nombreuses blessures, Julien Lizeroux, idem à 32 ans, et beaucoup d'autres...

Alors je reprends confiance, comme lui, et je sais qu'il va lutter, qu'il va se battre, repartir de zéro, et à nouveau monter vers les sommets, vers la gloire, et regagner pas à pas la hiérarchie mondiale, et que l'on reverra sa belle silhouette fine faire « coucou » de la main à la caméra de la FIS...

Et nous, il faut que l'on soit là, avec lui, à l'aider, le supporter, lui donner notre affection et notre soutien...

Allez, Jean-Baptiste, on est avec toi, et encore plus aujourd'hui où tu es dans la douleur...

Allez, JB, Allez !



*Texte et photo Jean-Philippe Meynieu*



# Trail du Galibier



## Bilan du « Trail du Galibier » et du « Trail du Télégraphe » 2009

Nombre d'inscrits : 187  
Trail du Télégraphe : 84  
Trail du Galibier : 48  
Binômes (équipes de 2 coureurs) : 12

Coureurs ayant terminé le Trail du Télégraphe : 119  
Coureurs ayant terminé le Trail du Galibier : 45  
Binômes ayant terminé le Trail du Télégraphe : 10

Vainqueur Trail du Télégraphe : Rémy VIALA en 2h 5mn 19s  
1<sup>ère</sup> dame : Fiona PORTE en 2h 23mn 35s  
Dernier : Jean François HULOT en 4h 25mn 34s

Vainqueurs challenge BARBAROT (en binômes sur le Trail du Télégraphe) : Damien MARGUERON / Olivier CHACORNAC en 2h 15mn 52s

Vainqueurs Trail du Galibier : Ludovic POMMERET  
et Serge BATHES en 6h 39mn 09s  
1<sup>ère</sup> dame : Isabelle JAUSSAUD en 7h 42mn 24s  
Dernier : Sébastien HORN en 10h 38mn 18s

Nombre de bénévoles 80.

### Budget :

Recettes :  
Inscriptions des coureurs : 7340 €  
Subventions commune de Valloire :  
2008 - 1500 €  
2009 - 1500 €

Dépenses :  
Secours, médecin + SDIS : 730 €  
Repas : 1512 €  
Transports et carburant : 218 €  
Assurances : 228 €  
Pub. : 496 €  
Remboursements d'inscriptions : 50 €  
Partenariat avec l'association Enfance Espérance (1 €)  
par coureur : 187 €

T-shirts techniques (1 par coureur et par bénévole) offerts par Aximum (Hervé Grillet).

Ravitaillement offert par Carrefour Market St-Michel-de-Maurienne.

Dépliants offerts par FG publicité (Xavier Dehonyneck).  
Affiches, chronométrage, dossards, arches gonflables arrivée et départ, speaker, casquettes pour les bénévoles, etc... offerts par le Crédit Agricole des Savoie dans le cadre du « Nature Tour » dont nous sommes partenaires.

Couverture presse : 8 Mt. Blanc, le Dauphiné Libéré, France Bleu Pays de Savoie, dans le cadre du Nature Tour Crédit Agricole.

Lots pour une valeur de 500 € offerts par Activa Sports Chambéry.

Dotation en espèce, lots, séjours, offerts par la SEM Valloire, Ternélia Chemin, commune de St. Michel de Maurienne, Traversaz Sports St. Michel de Maurienne, Quechua, office du tourisme de Valloire, SOREA, 8/8 Valloire, serrurerie Richard, cabinet Rossato, cabinet Fiduralp, Vald'Aurée sports Valloire,

Decampos immobilier, E.S.F. Valloire, mutuelle des armées GMPA.

Véhicules prêtés par : ESF, Ski Club et Snow Club, Ternélia Chemin, Office de Tourisme, mairie de Valloire.

Couverture photographique Grange Photos.

Personnels mis à disposition par :

l'office du tourisme, en particulier pour l'organisation de l'animation/trail pour enfants (très appréciée).

- Le 93<sup>ème</sup> régiment d'artillerie de montagne, ainsi que du matériel de cuisine, réservoirs d'eau, bâtiments des Rochilles etc...

Sonorisation mise à disposition, sur les aires de départ et d'arrivée, par l'Office du tourisme de Valloire.

Chapiteau, podium, tables, bancs etc... mis à disposition par la mairie de Valloire.

Locaux, au départ, mis à disposition par la Communauté de Communes Maurienne Galibier.

Barrières, tables, mises à disposition, au départ, par la mairie de St-Michel-de-Maurienne.

### Perspectives 2010

Création d'un site internet performant et actualisé (2000 €).

Maintien des deux parcours : Trail du Télégraphe et du Galibier.

Trail du Télégraphe un peu plus court, passage depuis les 3 Croix par le sentier balcon jusqu'à Pré Rond puis descente sur Valloire par la piste Mickael Pascal.

Descente plus courte.

Trail du Galibier idem Trail du Télégraphe jusqu'à Valloire, puis passage par l'ancien chemin entre les Diseurs et le virage des Selles et non par la piste des Selles.

Départ avancé à 7h 30 à St-Michel-de-Maurienne.

Aire d'arrivée modifiée, ravitaillement après le passage de la ligne d'arrivée.

Aire d'arrivée du Trail du Galibier sous le chapiteau.

Remise de trophées et récompenses aux trois premiers de chaque catégorie.

Création d'un poste de coordonnateur de l'espace arrivée (ravitaillement, repas, accueil des arrivants etc...).

Amélioration de l'animation enfants, parcours plus typés « Trail », moins cross-country.

L'association « Trail du Galibier » a enregistré, lors de son assemblée générale annuelle, le 3/12/2009, la démission de Mr. Jean Claude PALLIER membre du bureau et de Mr. Claude VINCENT (secrétaire).

Ont été élus au bureau :

Mme. Claire PALENI domiciliée immeuble la Fornache 73450 Valloire tel. : 04 79 83 39 16 (secrétaire),

Mr. Cédric ABELARD domicilié le Col 73450 Valloire tel. : 06 89 86 39 78 (secrétaire adjoint)

et Mr. Thierry LEDIEU 53 chemin des champs 73800 ARBIN tel. : 0479753493

La cotisation donnant qualité de membres de l'association a été maintenue à 10 €

## Les « colporteurs » d'image

À l'occasion de ce nouveau numéro du Colporteur, j'ai envie de vous parler de deux « colporteurs » d'aventure, d'émotion et d'une image forte de Valloire.

Deux athlètes de très haut niveau.

Leur domaine d'expression ? La course à pied (également le ski alpinisme pour meubler l'hiver) et plus exactement le « Trail » : la course à pied en montagne. Ils ont pour noms Maud GIRAUD et Ludovic POMMERET.

Ils sont, l'un et l'autre, parmi les tout meilleurs en France, dans leur spécialité. Ils ont également montré, à l'occasion des championnats du monde, qui se sont déroulés cet été sur le parcours de la « Sky Race », au départ de et à l'arrivée à, Serre Chevalier, qu'ils étaient parmi les tout meilleurs dans le monde.

Leur palmarès est impressionnant, ils ont gagné ou sont montés sur les podiums de toutes les épreuves qui comptent.

Au delà de la comptabilité brute de leurs performances, ils ont l'un et l'autre des personnalités atypiques, hors du commun, attachantes qui correspondent bien à « l'esprit Trail ».

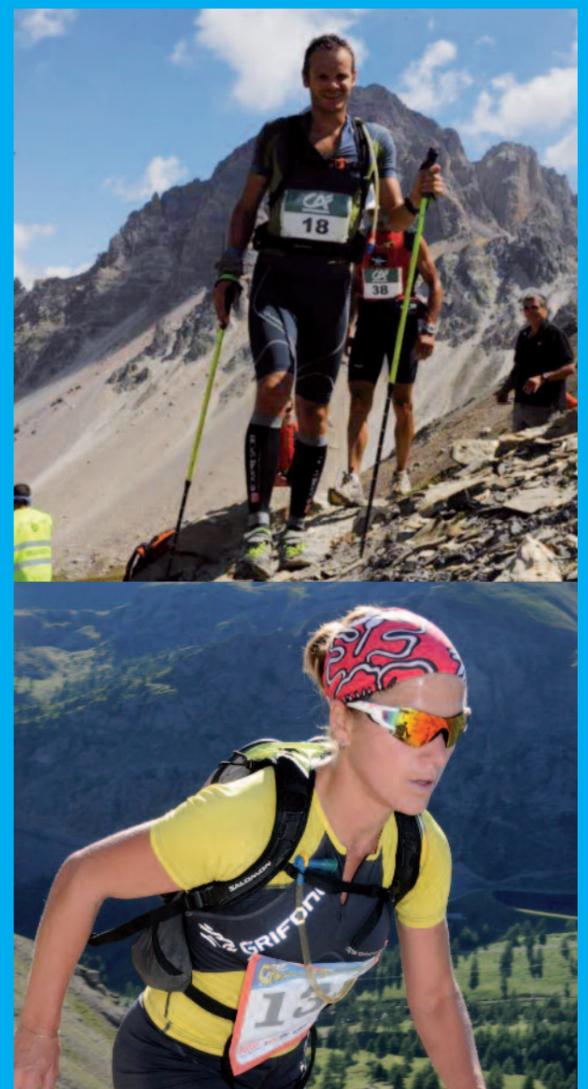
Je vous invite, pour vous faire une idée, à consulter, par exemple, « le blog de Ludo » : [lpomme.over-blog.com](http://lpomme.over-blog.com)

Juste pour donner un aperçu de leur palmarès, sachez que Ludovic fait 2<sup>ème</sup> de la Diagonale des Fous à la Réunion (les initiés apprécieront) pour sa première participation, remporte le Trail des Aiguilles Rouges, Maud gagne le Trail des Templiers, la SaintÉlyon et remporte le challenge national des trails, pour ne parler que de leurs plus récentes performances.

Ils sont, l'un et l'autre, très attachés à Valloire, où Ludo a grandi et revient à la moindre occasion, où Maud vit, élève ses enfants, exerce la profession de monitrice de ski.

Le conseil municipal leur a accordé une aide financière qu'ils ont bien méritée tant ils portent haut les couleurs de Valloire. Gageons, d'ailleurs, qu'au vu de leurs résultats en 2009 cette subvention sera revue à la hausse, ils ont été, en effet, de brillants colporteurs de l'image de la station, du village.

Pour l'association « Trail du Galibier » :  
Le président, Jean Louis MARTIN



# Les Reconnaissez-vous ?

L'ambiance était chaleureuse et animée Mercredi 30 décembre à 19h à la Maison d'Angeline. Entourés de toute leur famille et de tous leurs amis, Huguette et Georges SAINTIER fêtaient leurs 50 ans de mariage.

En effet, c'est le 30 décembre 1959 que, Georges SAINTIER, alors militaire de carrière, natif d'Épernay dans la Marne, a épousé une valloirine de souche Huguette OLLIER. Ce jour-là, de mémoire, la neige était au rendez-vous ; la couche blanche était si épaisse que c'est à pied qu'ils ont rejoint les « Trois Chamois » aux Verneys pour se régaler d'un repas préparé par Robert Vuillermet.

Une vie bien remplie : ils ont mis au monde 6 enfants : quatre filles Isabelle, Véronique, Virginie, Florence et deux garçons : Damien et Jérôme et ont actuellement six petits-enfants : Quentin, Sébastien, Aymeric, Jeanne, Jean et Marc.

Et même si la vie ne les a pas épargnés c'est toujours avec beaucoup d'humour que Georges se plaît à nous raconter toutes les aventures qui ont émaillé leur vie notamment au Centre Médical de Valloire où il a travaillé de nombreuses années.

La soirée s'est terminée autour du verre de l'amitié et c'est avec émotion que nous avons souhaité à ces « jeunes mariés » beaucoup de bonheur et pour très longtemps.



## Voici la dernière acquisition de la Commune de Valloire

Il s'agit d'une machine polyvalente équipée d'une saleuse à l'arrière et, soit d'une fraise à neige, d'un balai de déneigement ou d'une lame braise à l'avant, afin d'améliorer le déneigement de nos trottoirs.

Le changement d'outil s'effectuant en moins de deux minutes, cela permet une réaction rapide en fonction de l'état du sol. Cette machine ne mesure que 1m04 de largeur ce qui lui permet de se faufiler partout. De plus elle sera équipée d'une balayeuse et d'une aspiratrice pour l'été, balayeuse pouvant aussi bien balayer les trottoirs que le parking souterrain ou encore la voirie puisqu'elle a une largeur allant de 90cm à 2m20.

*Sébastien LEFRANC, Responsable des Services Techniques*



## Tout doucement...Pour lui !

Tout doucement, tout doucement, la gouttière,  
Goutte après goutte... : il pleut!

Tout doucement, tout doucement, la trotteuse du réveil,  
Seconde après seconde... : il fait nuit !

Tout doucement, tout doucement, les battements de mon cœur  
A moitié endormi... : il sommeille !

Tout doucement, tout doucement, la pensée dans ma tête  
Chemine au ralenti, tout doucement !

Tout doucement, la petite flamme de l'Espérance  
Vacille mais veille,  
Lueur au milieu du souci :  
Elle est ici, en moi,  
Elle est bonne, elle me réchauffe...

Et elle me guide vers LA LUMIÈRE,  
Tout doucement, tout doucement  
Par la porte entrouverte de LA VIE !

« Par la porte entrouverte de LA VIE ! » :  
Celle-ci ne se refermera pas  
Sur une voie de solitude pour moi ;

Car il y a une dizaine d'années,  
Je l'ai rencontré, seul aussi sur sa route :  
Nous avons, alors, uni nos destins  
Sur la sente étroite de cet exil terrestre...

Nos cœurs enliés pour toujours  
Nous guident tous deux ensemble  
Vers un Avenir où se joindront nos âmes  
Aujourd'hui où lui et moi nous voici « NOUS »  
Attendant tous deux, tout doucement, DEMAIN.  
Tout doucement, tout doucement, voici nos pas  
Pour « L'ÉTERNITUDE » de notre A.M.O.U.R ! ...

Claudine Grange

## Concours Départemental des Villes, Villages et Maisons Fleuris 2009.

Après avoir eu « les encouragements » en 2008, Valloire est récompensé en 2009 par le **1er prix pour les communes de 1000 à 1500 habitants dans la catégorie MONTAGNE.**

Le jury félicite les habitants et l'équipe du « fleurissement et espaces verts » de la commune pour le travail réalisé en matière d'embellissement et de fleurissement dans le respect de l'environnement et du développement durable. Les efforts de chacun ont porté leurs fruits pour le plus grand plaisir de tous.

La cérémonie de remise de ce prix aura lieu le : **Samedi 17 avril 2010 au parc des expositions à CHAMBERY.**



## Énigme proposée par Monsieur Cyrille MAGNIN

Madame Geneviève SITRI et Monsieur JOLY sont venus à bout de l'énigme et ont apporté la solution en Mairie où elle attend tous ceux qui ont « séché ».

Bravo à nos deux « matheux » qui recevront bientôt un petit cadeau en récompense de leur perspicacité.